

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AUX OFFRES CANAL+ AVEC ENGAGEMENT 12 OU 24 MOIS

VALIDABLES AU 30 JUIN 2022

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement, le contrat d'abonnement, le formulaire de rétractation (lorsqu'il est applicable) et la Fiche Tarifaire en vigueur ainsi que le courrier de bienvenue fournis à l'abonné constituent le "Contrat d'Abonnement", dont la gestion (y compris pour ce qui concerne la facturation) est par défaut dématérialisée lorsqu'elle est possible, sauf demande contraire de l'abonné formulée auprès des Services Clients dont les coordonnées sont fournies à l'article 13.1 ci-après. Le Contrat d'Abonnement doit être conservé par l'abonné à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique. Le Contrat d'Abonnement aux offres CANAL+ est conclu par l'abonné avec la SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE CANAL PLUS - RCS Nanterre 329 211 734 (ci-après dénommée "CANAL+") et GROUPE CANAL+ SA - RCS Nanterre 420 624 477 (ci-après dénommée "GROUPE CANAL+" ; CANAL+ et GROUPE CANAL+ étant dénommées ensemble "CANAL+ / GROUPE CANAL+"). CANAL+ donne mandat à GROUPE CANAL+ pour commercialiser et gérer l'Abonnement aux offres CANAL+.

TITRE I – L'ABONNEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ABONNEMENT

1.1 CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent aux particuliers majeurs domiciliés en France métropolitaine et à Monaco des abonnements à des offres personnalisées de télévision payante (ci-après dénommés "Abonnement(s) CANAL+") diffusées dans les territoires ci-dessus indiqués, ainsi que le service personnalisé fourni par CANAL+ / GROUPE CANAL+ incluant les recommandations personnalisées, les fonctionnalités de recherche de contenus ou programmes, de reprise de lecture, de playlists. Certains programmes ou services ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Pour plus d'informations se référer à la fiche tarifaire à jour, disponible sur l'Espace Client de l'abonné.

1.2 CANAL+

L'Abonnement à l'offre CANAL+, donne accès aux programmes CANAL+, à CANAL+ SERIES, à CANAL+ DOCS, à CANAL+ kids, à CANAL+ GRAND ECRAN, à CANAL+ DECALE et aux services de télévision de rattrapage complémentaires ainsi qu'à l'Option TV+ et tout programme complétant l'offre CANAL+.

1.3 OFFRES THEMATIQUES

Deux offres thématiques sont également disponibles à l'abonnement :

CANAL+ CINE SERIES donnant accès à l'ensemble des programmes de l'offre CANAL+ et des programmes de cinéma et de séries.

CANAL+ SPORT donnant accès à l'ensemble des programmes de l'offre CANAL+ et à des programmes de sport

1.4 OFFRE CANAL+ FRIENDS & FAMILY

L'Abonnement à l'offre CANAL+ FRIENDS & FAMILY donnant accès à l'intégralité des programmes proposés dans le cadre de l'offre CANAL+ SPORT et CANAL+ CINE SERIES.

1.5 CINE SERIES avec engagement mensuel

L'Abonnement à CINE SERIES avec engagement mensuel inclus dans les offres CANAL+ CINE SERIES et CANAL+ FRIENDS & FAMILY est résiliable à tout moment au cours du Contrat d'Abonnement dans les conditions en vigueur précisées sur la Fiche Tarifaire. La résiliation de l'Abonnement à CINE SERIES est effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite.

1.6 Disney+ et NETFLIX

Sont inclus dans CINE SERIES avec engagement mensuel : Netflix Standard (prix public 13,49€/mois, 2 écrans en simultané et en HD) et Disney+ (prix public 8,99€/mois, 4 écrans en simultané et en UHD, et non disponible à Monaco via le Google Play Store) inclus et disponibles en France métropolitaine. Pour profiter de chacun de ces services, vous devez avoir créé un compte CANAL+ ainsi qu'un compte Netflix et/ou Disney+ soumis aux conditions d'utilisation de Netflix et/ou Disney+ (disponibles sur <https://help.netflix.com/legal/termsofuse> et www.DisneyPlus.com) qui traiteront respectivement vos données personnelles en qualité de responsable de traitement pour l'exécution du contrat. Netflix et Disney+ sont disponibles via myCANAL (selon compatibilité des équipements) et sur TV par satellite, ADSL/Fibre et Câble avec décodeur compatible et selon votre opérateur. Si vous êtes déjà abonné Netflix, activez votre compte en cliquant sur le lien présent dans l'email envoyé par GROUPE CANAL+ ou en allant sur votre Espace Client CANAL+ et insérez vos identifiants Netflix habituels pour conserver vos profils et ne plus être facturé par Netflix pendant la durée de votre abonnement à CANAL+ CINE SERIES/CANAL+ FRIENDS & FAMILY. A la fin de votre abonnement à CANAL+ CINE SERIES/CANAL+ FRIENDS & FAMILY ou en cas de retrait de CINE SERIES avec engagement mensuel Netflix reprendra automatiquement la facturation de votre abonnement Netflix (à l'exception des contrats Netflix souscrits auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet, lesquels seront résiliés automatiquement). Si vous avez déjà souscrit un abonnement mensuel ou annuel à Disney+, activez votre compte en cliquant sur le lien présent dans l'email envoyé par GROUPE CANAL+ ou en allant sur votre Espace Client CANAL+ et insérez vos identifiants Disney+ habituels pour conserver vos profils. L'abonnement initialement souscrit pourra être suspendu, et ne sera plus facturé par Disney+, pendant la durée de votre abonnement CANAL+ à l'exception des abonnés ayant souscrits via Apple et Google ; votre abonnement CANAL+ ne remplacera pas automatiquement cet abonnement. Après avoir activé et terminé la configuration de votre compte Disney+ via CANAL+ en utilisant vos identifiants Disney+ habituels, vous recevrez un e-mail de Disney+ contenant des informations sur la gestion de votre abonnement en cours. En cas de souscription à Disney+ et/ou Netflix le nombre d'écrans inclus dans ce(s) service(s) est décorrélé du nombre d'écrans inclus dans votre Abonnement CANAL+.

1.7 PANORAMA

L'Abonnement à PANORAMA donnant accès à une sélection de programmes thématiques.

PANORAMA n'est pas compatible avec les offres CANAL+, CANAL+ CINE SERIES, CANAL+ SPORT et CANAL+ FRIENDS & FAMILY.

1.8 Pack INITIAL

Les abonnés détenant la formule pack INITIAL doivent impérativement avoir été raccordés au réseau fibre de CORIOLIS et avoir souscrit un contrat d'abonnement auprès de CORIOLIS relatif aux services de téléphonie et d'Internet (ci-après "le Contrat Coriolis"). La durée desdits contrats est identique et le présent Contrat ne peut se poursuivre en cas de résiliation du Contrat Coriolis.

1.9 L'accès aux programmes contenus dans les offres CANAL+ (y compris le pack INITIAL) est autorisé pour un accès principal sur TV selon le mode de réception choisi, uniquement pour un usage privé et personnel. Ne peuvent s'abonner que les personnes physiques majeures résidant

effectivement en France. CANAL+ / GROUPE CANAL+ ou toute personne désignée par elles se réservent le droit de demander à l'abonné un document justifiant de son identité et de son domicile avant de lui remettre les équipements de réception TV.

L'Abonnement à une offre CANAL+ (hors pack INITIAL) donne accès aux programmes et services sur un écran TV (via le cas échéant un décodeur TV ou selon mode de réception choisi) et une connexion supplémentaire (PC/Mac, smartphone, tablette, Fire TV, TV connectées à Internet compatibles et consoles compatibles) accessible en simultané sous réserve de disposer des équipements compatibles et pour un usage privé et personnel pour une utilisation au sein du même foyer. L'abonné peut également souscrire à l'option 2nd Décodeur CANAL+ et ainsi avoir un écran TV supplémentaire installé au sein d'un même lieu d'habitation que son décodeur CANAL+ principal. Par dérogation à ce qui précède, l'Abonnement à CANAL+ FRIENDS & FAMILY (ou CANAL+ & CANAL+ SPORT 4 ECRANS en cas de retrait de CINE SERIES avec engagement mensuel) donne accès à deux connexions simultanées supplémentaires sur PC/Mac, tablette, smartphone, Fire TV, PS4, PS5, XBOX - ONE, Series S et X) compatibles et pour un usage privé et personnel pour une utilisation au sein du même foyer. L'abonné à une offre CANAL+ (hors CANAL+ FRIENDS & FAMILY (ou CANAL+ & CANAL+ SPORT 4 ECRANS en cas de retrait de CINE SERIES avec engagement mensuel)) peut également souscrire à l'option "utilisateur(s) simultanément(s) supplémentaire(s)" qui lui donne accès à 1 connexion simultanée supplémentaire ou 2 connexions simultanées supplémentaires sur PC/MAC, tablette, smartphone, Fire TV, PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X) en fonction de la formule d'abonnement détenue compatibles et pour un usage privé et personnel pour une utilisation au sein du même foyer.

1.10 Chaque Abonnement CANAL+ (à l'exception de l'Abonnement au pack INITIAL) peut être complété par une ou plusieurs options visées au Titre IV ci-dessous et décrites dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription.

1.11 Depuis le 1er avril 2018, conformément au règlement (UE) 2017/1128 du 14 juin 2017, tout nouvel abonné à CANAL+, ayant une résidence effective et stable en France métropolitaine ou à Monaco, pourra recevoir les services de contenu en ligne auxquels il a souscrit dans le cadre des offres CANAL+ lorsqu'il sera présent temporairement - c'est-à-dire pour une durée limitée - dans un Etat membre de l'Union européenne autre que son Etat membre de résidence. CANAL+ / GROUPE CANAL+ permettent aux abonnés présents temporairement dans un autre Etat membre de l'Union européenne d'avoir accès et d'utiliser le service de contenu en ligne auquel ils ont souscrit de la même manière que dans leur Etat membre de résidence. Cette obligation ne s'étend pas aux exigences de qualité de service de contenu en ligne auxquelles CANAL+ / GROUPE CANAL+ sont soumis lorsqu'ils fournissent le service en France métropolitaine ou à Monaco.

L'Etat membre de résidence de l'abonné sera obligatoirement vérifié à la conclusion et au renouvellement de chaque Abonnement aux offres CANAL+. En cas de doutes raisonnables sur l'Etat membre de résidence de l'abonné au cours de la durée de son contrat, CANAL+ / GROUPE CANAL+ se réservent le droit de vérifier à nouveau son Etat membre de résidence.

Lorsque la vérification de l'Etat membre de résidence de l'abonné est impossible ou si le résultat de cette vérification indique que l'abonné n'est plus résident dans l'Etat membre de souscription de son Abonnement aux offres CANAL+, l'abonné ne pourra plus bénéficier de la portabilité transfrontalière. CANAL+ / GROUPE CANAL+ attachent le plus grand soin à la sécurité des données de l'abonné, à travers la mise en place de mesures de protection techniques et organisationnelles adaptées. L'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe de l'abonné sont personnels et confidentiels et l'abonné est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe, qu'il s'engage à conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

1.12 L'abonné est responsable de toute activité sur son compte, y compris en cas d'Abonnement donnant droit à plusieurs connexions simultanées, et il lui appartient de contrôler l'accès à son compte, notamment pour s'assurer que :

- l'usage reste à tout moment strictement privé et au sein du cercle familial, et conforme ainsi au nombre de connexions simultanées autorisées ;
 - personne n'accède aux informations rattachées à son compte (moyens de paiement, autres données personnelles...).
- Sont considérées comme faisant partie du cercle de famille, les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité.

Pour ce faire, l'abonné s'engage à contrôler l'ensemble des équipements utilisés pour accéder aux offres CANAL+ et à ne communiquer à personne en dehors de son cercle familial son identifiant et son mot de passe et ce afin que l'ensemble des équipements utilisés ne permette pas un détournement du nombre de connexions simultanées autorisées. L'abonné est informé, prend acte et accepte que GROUPE CANAL+ se réserve le droit de procéder à tout moment à tout contrôle approprié pour vérifier l'utilisation des connexions simultanées, par toute mesure adéquate dans le respect des dispositions légales et des droits des ayants droit.

Toute monétisation des droits sur l'Abonnement aux offres CANAL+ et/ou des connexions simultanées auxquelles l'Abonnement donne droit est interdite.

ARTICLE 2 – PROGRAMMATION

2.1 CANAL+ et GROUPE CANAL+ proposent des programmes réservés à un public adulte averti (dits programmes de catégorie V). Leur accès est verrouillé par la saisie préalable d'un code parental personnel et modifiable par chaque abonné, destiné à protéger les mineurs contre les nuisances qu'ils peuvent provoquer sur leur épanouissement physique, mental ou moral. L'abonné est dans l'obligation de créer ce code parental y compris s'il n'envisage pas de visionner ces programmes et la confidentialité de ce code doit être préservée. Il est rappelé que le visionnage de programmes de catégorie V par des mineurs est susceptible de leur causer des troubles durables et que le fait de permettre à un mineur de voir ou d'entendre un programme de catégorie V est passible d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 227-22 du Code pénal).

2.2 CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent des programmes présentés comme spécifiquement conçus pour les enfants de moins de trois ans. CANAL+ / GROUPE CANAL+ portent à la connaissance des abonnés le message d'avertissement suivant « Ceci est un message de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique et du Ministère des Solidarités et de la Santé : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans ».

2.3 Le plan de services des programmes accessibles via les équipements est déterminé par GROUPE CANAL+, en vue notamment d'optimiser le confort et la navigation de l'abonné entre les chaînes.

2.4 Le contenu de l'Abonnement CANAL+ étant lié aux spécificités techniques de chaque équipement, il pourra être différent selon l'équipement et l'Opérateur tiers.

2.5 La réception des Offres CANAL+ dans le cadre de l'Abonnement par voie satellitaire, permet à l'abonné de recevoir par voie satellitaire les services nationaux diffusés en clair par voie hertzienne en mode numérique au sens de l'article 98.1.I, dans toutes ses dispositions, de la loi du 30 septembre 1986.

TITRE II – MODALITES D'ACCES TECHNIQUE ET D'USAGE DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 3 – MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES SUR TV (DANS LE CADRE D'UN ABONNEMENT INCLUANT UN ACCES SUR TV)

3.1 Modalités générales

L'abonné à CANAL+ peut avoir accès aux programmes de l'Abonnement CANAL+ sur TV, selon le mode de réception choisi :

- en mode numérique terrestre pour l'Abonnement à CANAL+ (ci-après dénommé "Abonné CANAL+ par la TNT") sous réserve de disposer d'un décodeur tiers compatible et d'une carte d'Abonnement.
- en mode numérique terrestre et le réseau Internet (ci-après dénommé "Abonné CANAL+ par la TNT et le réseau Internet") sous réserve d'un débit Internet suffisant et d'un décodeur connecté compatible ou d'un téléviseur connecté hybride TNT et réseau Internet compatible (connexion Internet haut débit requise).
- en mode numérique par satellite ou réseau Internet sous réserve d'un débit Internet suffisant.
- en mode numérique par satellite Astra 19° 2 Est, exclusivement en HD (ci-après dénommé "Abonné CANAL+ par satellite").
- en mode numérique via le réseau filaire, notamment ADSL ou fibre optique ou câble (ci-après dénommé "Abonné CANAL+ par le réseau filaire"). Seul l'Abonnement à l'offre CANAL+ est accessible par le câble.

3.1.1 On entend par "Opérateur Tiers" toute société exploitant une offre de services reposant sur la technologie liée aux réseaux filaires (ci-après désignée "Réseaux Filaires") (ADSL, fibre optique, câble...), par la TNT ou par le satellite ASTRA 19° 2 EST, qui permet la diffusion des services audiovisuels accessibles sur le téléviseur via un réseau tiers.

La souscription d'un Abonnement via un Opérateur Tiers établit des relations juridiques distinctes et indépendantes de celles pouvant exister entre l'abonné et l'Opérateur Tiers, ainsi que celles pouvant exister avec CANAL+ / GROUPE CANAL+. En cas de disparition ou de modification du mode de réception choisi par l'abonné ou de résiliation de son contrat avec l'Opérateur Tiers, l'abonné s'engage à informer CANAL+ / GROUPE CANAL+ du nouveau mode de réception et/ou du nouvel Opérateur Tiers par lequel il souhaite recevoir les programmes de son Abonnement pour la durée du Contrat d'Abonnement restant à courir.

3.1.2 L'abonné peut également avoir accès à l'offre de programmes LE MINIPACK sur TV en mode numérique terrestre.

3.1.3 On entend par "Opérateur Tiers" toute société exploitant une offre de services reposant sur la technologie liée aux réseaux filaires (ci-après désignée "Réseaux Filaires") (ADSL, fibre optique, câble...), par la TNT ou par le satellite ASTRA 19° 2 EST, qui permet la diffusion de services audiovisuels accessibles sur le téléviseur via un réseau tiers.

La souscription d'un Abonnement via un Opérateur Tiers établit des relations juridiques distinctes et indépendantes de celles pouvant exister entre l'abonné et l'Opérateur Tiers, ainsi que celles pouvant exister avec GROUPE CANAL+ dans le cadre d'un Abonnement CANALSAT ou LE MINIPACK ou avec SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS dans le cadre d'un abonnement à CANAL+. En cas de disparition ou de modification du mode de réception choisi par l'abonné ou de résiliation de son contrat avec l'Opérateur Tiers, l'abonné s'engage à informer CANAL+ / GROUPE CANAL+ du nouveau mode de réception et/ou du nouvel Opérateur Tiers par lequel il souhaite recevoir les programmes de son Abonnement pour la durée du Contrat d'Abonnement restant à courir.

3.2 Accès aux programmes sur TV par le Satellite ou la TNT et/ou le réseau Internet

3.2.1 Réception du signal

Pour recevoir l'Abonnement sur TV par la TNT et/ou le réseau Internet ou le Satellite, l'abonné doit disposer, par ses propres moyens :

- soit d'une antenne hertzienne individuelle ou être raccordé à une antenne hertzienne collective permettant la réception de signaux numériques pour la TNT,
- soit d'une antenne satellite individuelle ou être raccordé à une parabole de réception satellitaire collective permettant de capter les programmes diffusés en HD par le système satellitaire ASTRA ou tout système qui pourrait lui succéder, ou le cas échéant être abonné au Service TV de l'Opérateur Tiers et disposer d'un décodeur TV remis par l'Opérateur Tiers,
- soit pour une réception par la TNT et le réseau Internet, disposer d'un décodeur ou d'un téléviseur connecté hybride TNT et Réseau Internet compatibles et d'une connexion Internet haut débit
- soit, pour une réception par le Réseau Internet, disposer d'un téléviseur connecté au Réseau Internet compatible et d'une connexion Internet haut débit.

Etant précisé qu'en cas d'installation d'une parabole au domicile de l'abonné, celle-ci sera impérativement effectuée à l'adresse indiquée lors de la prise de rendez-vous avec le technicien.

3.2.2 Carte d'Abonnement

CANAL+ / GROUPE CANAL+ fourniront une carte numérique (ci-après dénommée "Carte d'Abonnement CANAL+") à l'abonné, sauf pour :

- les Abonnements conclus par l'intermédiaire d'un Opérateur Tiers, pour lesquels la carte ou le système d'accès à l'Abonnement est fourni par ledit Opérateur Tiers ;
- les Abonnements recus sur un téléviseur connecté compatible, pour lesquels aucune carte n'est requise (le système de contrôle d'accès étant intégré dans le téléviseur).

Cette Carte d'Abonnement CANAL+ constitue un module qui identifie techniquement et individualise la gestion de l'abonné par CANAL+ / GROUPE CANAL+ et donne accès à un ensemble de programmes qui ne peuvent être dissociés. Elle demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de CANAL+ / GROUPE CANAL+ qui se réservent la faculté de la remplacer, à tout moment, à des fins de mise à jour des normes de diffusion, pour déployer de nouveaux services ou lutter plus efficacement contre des usages illicites ou frauduleux tels que définis au paragraphe ci-après. L'abonné en est informé préalablement et reçoit à son domicile la nouvelle carte d'abonnement à insérer dans son matériel de réception à la place de son ancienne carte.

L'abonné est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la Carte d'Abonnement CANAL+ en dehors des cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence, défaillance de la carte ou faute imputable à CANAL+ / GROUPE CANAL+. L'abonné engage sa responsabilité à l'égard de CANAL+ / GROUPE CANAL+ en cas d'usage illicite ou frauduleux de la Carte d'Abonnement CANAL+ (y compris sa déduplication) tel qu'une utilisation :

- permettant la captation illicite des contenus payants des offres CANAL+ par l'installation d'un équipement, matériel, dispositif ou instrument conçu, en tout ou partie, pour capter frauduleusement des chaînes et programmes télédiffusés réservés à un public déterminé, les abonnés CANAL+ (articles 791 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication),
 - contournant les mesures technologiques de protection mises en place par le groupe CANAL+, portant atteinte au système de traitement automatisé de données (articles 323-1 et suivants du Code pénal),
 - enfreignant des droits de propriété intellectuelle (notamment article L. 335-2 du Code de Propriété Intellectuelle) de CANAL+ / GROUPE CANAL+, cette liste n'étant pas exhaustive.
- L'usage illicite ou frauduleux tel que décrit ci-dessus entraînera l'invalidation immédiate et sans

préavis de la Carte d'Abonnement CANAL+ et ce, sans préjudice des poursuites judiciaires et/ou des sanctions contractuelles et légales applicables en pareille circonstance.

3.2.3 Décodeur

CANAL+ / GROUPE CANAL+ généralisant la réception par les abonnés de leurs programmes en haute définition (HD) ou ultra haute définition (UHD), l'abonné doit disposer, pour la réception de l'Abonnement sur TV, d'un décodeur compatible HD ou UHD et de ses accessoires, qui diffèrent selon le type d'Abonnement souscrit. Un décodeur inclut une télécommande, un cordon secteur équipé le cas échéant d'un transformateur ou un bloc alimentation, un cordon HDMI, et selon le cas, une carte, un cordon Ethernet, nécessaires à la réception des programmes.

Il peut s'agir :

- d'un décodeur mis à disposition par CANAL+ / GROUPE CANAL+ ou toute autre personne désignée par elles à titre gratuit ou au titre d'une location, pour un Abonnement par satellite ou par satellite et le réseau Internet, par la TNT ou par la TNT et le réseau Internet (ci-après dénommé "Décodeur CANAL+"),
- d'un décodeur acquis par l'abonné, par ses propres moyens, auprès d'un tiers, permettant la réception des programmes en HD et conforme au système de contrôle d'accès aux programmes et services des Abonnements CANAL+. Il est entendu que CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne peuvent être tenues responsables en cas de non-conformité d'un décodeur acquis par l'abonné. De même, CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne seront nullement tenues pour responsables si le décodeur acquis par l'abonné ne permet pas la réception des programmes en HD.

a) Décodeur CANAL+ :

Pour permettre à l'abonné de recevoir ses programmes, CANAL+ / GROUPE CANAL+ mettent à sa disposition un décodeur, et le cas échéant un disque dur, selon les modalités définies dans la Fiche Tarifaire. Cette mise à disposition est consentie exclusivement à titre d'accessoire de l'Abonnement.

b) Décodeur acquis par l'abonné auprès d'un tiers :

CANAL+ / GROUPE CANAL+ n'interviennent à aucun moment dans la mise à disposition, l'installation, l'utilisation, la maintenance, la restitution, la tarification ou dans tout autre acte de gestion concernant le décodeur TV et/ou le disque dur acquis par l'abonné auprès d'un tiers. La responsabilité de CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne pourra dès lors en aucun cas être engagée à ce titre.

3.3 Accès aux programmes sur TV par les Réseaux Filaires

3.3.1 Réception du signal

Pour recevoir l'Abonnement par les Réseaux Filaires, l'abonné doit être abonné au Service TV de l'Opérateur Tiers et disposer :

- soit d'un décodeur TV remis par GROUPE CANAL+ qui pourra en outre faire l'objet, selon l'opérateur, d'un contrat de location de décodeur.
- soit d'un décodeur TV remis par l'Opérateur Tiers, le tout tel que décrit dans les Conditions Générales de Vente de ce dernier, et disposer d'un débit suffisant à la réception des programmes des Abonnements CANAL+ via les réseaux filaires de l'Opérateur Tiers.

3.3.2 Décodeur TV remis par l'Opérateur Tiers

CANAL+ / GROUPE CANAL+ n'interviennent à aucun moment dans la mise à disposition, l'installation, l'utilisation, la maintenance, la restitution, la tarification ou dans tout autre acte de gestion concernant le décodeur TV et/ou le disque dur. Le décodeur TV et/ou le disque dur étant mis à la disposition de l'abonné par l'Opérateur Tiers et/ou tout autre fournisseur, la responsabilité de CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

3.4 Enregistrement des Programmes sur TV

3.4.1 Pour enregistrer des programmes des Abonnements CANAL+ recus sur TV, sous réserve de leur disponibilité dans l'offre, l'abonné doit disposer d'un disque dur interne ou externe compatible relié à son décodeur TV.

Le disque dur, interne ou externe au décodeur TV, peut :

- pour un Abonnement avec un Décodeur CANAL+ : soit être mis à disposition par CANAL+ / GROUPE CANAL+ ou toute autre personne désignée par elle à titre gratuit ou au titre d'une location soit être acquis par l'abonné auprès d'un tiers, sous réserve de sa compatibilité avec le Décodeur CANAL+ dont dispose l'abonné (ci-après dénommé "Disque Dur CANAL+").
- pour un Abonnement avec un décodeur mis à disposition par un Opérateur Tiers ou acquis par l'abonné auprès d'un tiers : soit être mis à disposition de l'abonné par l'Opérateur Tiers soit être acquis par l'abonné, auprès d'un tiers, sous réserve de sa compatibilité avec le décodeur dont dispose l'abonné.

Il est précisé que, dans le cadre d'un Abonnement CANAL+ par la TNT et le réseau Internet, seuls les programmes recus par la TNT peuvent être enregistrés.

3.4.2 CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne sauraient être tenues pour responsables :

- des pertes d'enregistrement consécutives à des opérations de maintenance nécessitées par un cas de force majeure (exemple : foudre...), à une réinstallation du décodeur effectuée avec l'abonné ou en cas d'échange de décodeur ou de disque dur,
- des difficultés d'enregistrement résultant de l'interruption de fonctionnement temporaire ou définitive du système satellitaire ASTRA ou de tout autre système qui pourrait lui succéder, quelle qu'en soit la cause, ou d'un débit Internet insuffisant pour les abonnés par la TNT et le réseau Internet,
- des difficultés d'enregistrement résultant de la modification ou du retard de la programmation annoncée pour des raisons relevant de la force majeure ou en cas de décision de justice produisant des effets sur la programmation,
- de l'impossibilité d'enregistrer des programmes non éligibles à l'enregistrement du fait de restrictions imposées par les ayants droit,

3.4.3 Les enregistrements non protégés par l'abonné sont supprimés automatiquement par ordre d'ancienneté dans le cas où la mémoire d'enregistrement atteint son seuil maximum.

3.5 Second décodeur TV

3.5.1 L'Abonnement CANAL+ (hors pack INITIAL) permet à l'abonné, sous réserve de disposer d'un équipement compatible, de recevoir ses programmes sur deux postes de télévision différents (selon son mode de réception), via un second décodeur TV. Dans la limite d'un seul Décodeur CANAL+ par foyer d'abonné.

3.5.2 Pour les Abonnés CANAL+ par satellite (et le réseau Internet) ou par la TNT (et le réseau Internet), le second décodeur TV lui est remis et facturé par GROUPE CANAL+. Pour les Abonnés par les Réseaux Filaires, le second décodeur TV sera remis par l'Opérateur Tiers dans les conditions fixées par ce dernier.

3.5.3 Pour un Abonnement par le satellite/réseau Internet ou la TNT/réseau Internet, le rajout d'un second décodeur TV satellite ou ADSL/Fibre transforme le mode de réception principal de l'Abonnement de la TNT/réseau Internet vers le satellite ou l'ADSL/Fibre. Le décodeur satellite/réseau Internet ou le décodeur TNT/réseau Internet devient alors le second matériel de réception de l'Abonnement et fait l'objet d'une facturation comme précisé dans la Fiche Tarifaire.

3.5.4 La réception des programmes de l'Abonnement via un second décodeur TV implique l'obligation pour l'abonné d'installer et de brancher les deux décodeurs, quels qu'ils soient, au sein d'un même foyer (même nom, même adresse). Pour les abonnés par la TNT et le réseau Internet, la réception des programmes via un second décodeur TV implique l'obligation de disposer d'un équipement compatible ainsi que d'une connexion Internet haut débit.

3.5.5 La mise à disposition, l'utilisation, l'entretien et la restitution des seconds décodeurs CANAL+ sont régis par les articles 3, 5 et 11.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES SUR ECRANS MOBILES

4.1 Modalités d'accès aux programmes sur PC/Mac

L'Abonnement CANAL+ (hors pack INITIAL) permet à l'abonné de recevoir ses programmes, dans le cadre du service multi-écrans, via le réseau Internet sur PC ou Mac. L'abonné doit disposer, par ses propres moyens, d'un PC ou Mac (avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles et d'un processeur compatibles) et d'un débit Internet suffisant. Certains programmes sur PC ou Mac peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications du fait de restrictions imposées par les ayants droit de CANAL+ /GROUPE CANAL+, qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur PC/Mac.

4.2 Modalités d'accès aux programmes sur smartphone, tablette numérique, Fire TV et consoles compatibles

L'Abonnement CANAL+ (hors pack INITIAL) permet à l'abonné de recevoir ses programmes, dans le cadre du service multi-écrans, via les réseaux Internet, Wi-Fi, ou mobiles, sur un smartphone, une Fire TV, une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité) ou sur PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X) uniquement. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications sur un smartphone ou une tablette numérique, notamment les programmes de catégorie V qui ne sont pas accessibles sur smartphone, tablette, ou les consoles compatibles précédemment citées, ainsi qu'en raison de restrictions imposées par les ayants droit CANAL+ /GROUPE CANAL+ qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur smartphone, tablette, ou consoles compatibles.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

L'ensemble des équipements de réception des programmes sur TV remis par CANAL+ / GROUPE CANAL+ (Carte d'Abonnement CANAL+, Décodeur CANAL+, Mini Décodeur CANAL+, Disque Dur CANAL+) sont ci-après dénommés les Equipements CANAL+.

Les Equipements CANAL+ sont remis directement par CANAL+ /GROUPE CANAL+ en cas de souscription d'un Abonnement CANAL+.

Les Equipements CANAL+ sont la propriété exclusive, incessible et insaisissable de GROUPE CANAL+. Les Equipements CANAL+ ne pourront en aucun cas être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit, ou être utilisés par un tiers non abonné. Le Contrat d'Abonnement ne dégage pas l'abonné de sa responsabilité civile de gardien des Equipements CANAL+.

5.1 L'abonné devra utiliser les Equipements CANAL+ exclusivement pour son usage personnel, à destination d'un seul téléviseur par décodeur et/ou par carte. L'usage des Equipements CANAL+ est interdit pour toute organisation de la réception des programmes par des tiers, en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée (articles 79-1 à 79-5), comme pour toute diffusion publique.

Il est également interdit pour toute diffusion gratuite ou payante, représentation et reproduction publiques comme pour toute organisation de la réception par des tiers de tout ou partie des programmes proposés par CANAL+ /GROUPE CANAL+, y compris par le biais d'enregistrements. Toute utilisation des Equipements CANAL+ à des fins non exclusivement personnelles constitue un détournement desdits Equipements CANAL+, engageant la responsabilité pénale de l'abonné pour abus de confiance (article 314-1 du Code pénal), sanctionné pénalement par une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

L'abonné qui organiserait, sans l'autorisation de CANAL+, une diffusion publique des programmes, en dehors du cercle strictement familial, et notamment au sein d'un établissement professionnel, commet une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de CANAL+, notamment prévue à l'article L.335-4 du Code de la propriété intellectuelle et sanctionnée pénalement par trois ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

L'abonné s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires aux fins de couverture de tous risques, tels que notamment, la perte ou vol ou détérioration des Equipements CANAL+. En cas de panne, l'abonné devra rapporter les Equipements CANAL+ défectueux à une personne désignée par CANAL+ /GROUPE CANAL+, pour test, réparation ou remplacement.

5.2 L'abonné s'interdit formellement :

- de mettre à disposition de tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des Equipements CANAL+ qui sont sous sa garde,
- d'effectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les Equipements CANAL+ à quelque fin que ce soit,
- de détériorer ou de retirer l'étiquette apposée sur l'arrière des Décodeurs CANAL+ mentionnant le numéro de série.

5.3 En cas de non-respect des conditions énoncées ci-dessus, de disparition, de détérioration ou de destruction de tout ou partie des Equipements CANAL+, l'abonné devra en informer CANAL+ /GROUPE CANAL+, dans les 48 heures et en justifier (le cas échéant par la remise d'un récépissé de déclaration de vol, ou restitution des Equipements CANAL+ endommagés à GROUPE CANAL+ /CANAL+ ou toute personne désignée par elle). L'abonné sera tenu d'indemniser CANAL+ /GROUPE CANAL+ à hauteur des montants indiqués ci-après, sauf preuve par celui-ci de son absence de faute et sous réserve de la garantie légale à la charge de CANAL+ / GROUPE CANAL+.

- 185€ pour tout Décodeur CANAL+ avec Disque Dur CANAL+ (1To),
- 170€ pour tout Décodeur CANAL+ avec Disque Dur CANAL+ (80 ou 320 Go),
- 115€ pour Le Décodeur CANAL+ et Le Mini Décodeur CANAL+,
- 80€ pour tout Décodeur CANAL+ (hors Le Décodeur CANAL+ et Le Mini Décodeur CANAL+),
- 55€ pour tout Disque Dur CANAL+ (hors Disque Dur CANAL+ 1To 70€),
- 15€ pour toute Carte d'Abonnement,
- 15€ pour une télécommande,
- 10€ pour un bloc alimentation,
- 5€ pour chaque câble manquant (HDMI, péritel, téléphone, alimentation etc.).

Le paiement des montants indiqués à l'article 5.3 s'effectuera suivant le même mode de règlement choisi par l'abonné lors de la souscription à un Abonnement CANAL+.

5.4 CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne saurait en aucun cas être tenue pour responsables en cas de disparition, perte, destruction, panne ou dysfonctionnement et, plus généralement, tout dommage ou événement susceptible d'affecter les Equipements CANAL+ utilisés de manière illicite ou frauduleuse, telle que définie à l'article 5.2.

TITRE III – MODALITES CONTRACTUELLES DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR - DUREE DE L'ABONNEMENT - CESSIION

6.1 Le Contrat d'Abonnement entre en vigueur à la date de la souscription à l'Abonnement (ci-après dénommée, la "Date de souscription") c'est-à-dire dès l'acceptation de l'offre par l'abonné.

Dans l'hypothèse où l'abonné demande la mise à disposition d'un Décodeur CANAL+ à la Date de souscription, il est précisé que compte tenu des différentes étapes d'acheminement nécessaires (traitement de la commande, acheminement, mise à disposition en point relais ou livraison à domicile), CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engage à livrer le Décodeur CANAL+ sans retard injustifié et au plus tard quinze (15) jours après la Date de souscription. En tout état de cause, les programmes et services inclus dans l'Abonnement sont accessibles au plus tard vingt-quatre (24) heures après la Date de souscription, via www.canalplus.com sur PC/Mac ou l'application myCANAL sur tablette, smartphone, Fire TV, PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X).

Sauf dans le cadre d'opérations promotionnelles spécifiques entraînant une durée d'engagement différente (portée à la connaissance de l'abonné avant toute souscription), la durée de chaque Abonnement est de douze (12) ou vingt-quatre (24) mois à compter du premier jour du mois suivant la Date d'activation telle que définie ci-après à laquelle s'ajoute le mois en cours. Dans le cadre d'un Abonnement sur TV via un Opérateur Tiers et via le réseau Internet avec un téléviseur connecté, la Date d'activation correspond à la Date de souscription de l'Abonnement. Dans le cadre d'un Abonnement par la TNT et le réseau Internet ou par le satellite avec un Equipement CANAL+, la Date d'activation correspond à la date de retrait du matériel par l'abonné en point relais. Le mois en cours désigne le nombre de jours existant entre la Date d'Activation de l'Abonnement et le dernier jour du mois suivant cette date.

6.2 Chaque Abonnement est reconduit par tacite reconduction pour des durées successives de douze (12) mois, au tarif et selon la composition de l'Abonnement en vigueur à la date de reconduction, sauf résiliation ou réengagement dans les conditions définies dans le cadre d'opérations promotionnelles spécifiques entraînant une durée d'engagement différente (portée à la connaissance de l'abonné avant toute souscription).

Par dérogation à ce qui précède, l'Abonnement au pack INITIAL est reconduit, à l'issue de la durée initiale de douze (12) mois et du mois en cours, pour des durées successives d'un (1) mois.

6.3 L'abonné donne son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement CANAL+ puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par CANAL+ /GROUPE CANAL+, dès lors que cette cession ne diminue pas les droits de l'abonné et (ii) pour que la cession de son contrat d'Abonnement libère CANAL+ /GROUPE CANAL+, des obligations relatives à l'exécution du contrat d'Abonnement à compter de la date de cession.

ARTICLE 7 – TARIFS DE L'ABONNEMENT

7.1 L'Abonnement peut être payé soit par l'abonné, soit par un Tiers Payeur, c'est-à-dire toute personne physique ou morale qui s'engage à payer, dans les conditions définies dans le présent Contrat, l'Abonnement fourni à l'abonné par CANAL+. Un Tiers Payeur ne peut, en aucun cas, être payeur de plus de 3 (trois) Contrats d'Abonnement sauf dérogation exceptionnelle accordée par CANAL+ /GROUPE CANAL+.

L'abonné et le Tiers Payeur sont solidairement responsables du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Abonnement.

7.2 La souscription d'un Abonnement implique le paiement par l'abonné à GROUPE CANAL+ :

- du prix mensuel et forfaitaire de ou des Abonnement(s) ainsi que du ou des forfaits(s) spécifique(s) pour le mois en cours.

- des frais d'accès, dus à titre définitif et forfaitaire lors de la souscription de l'Abonnement.

L'invalidité du moyen de paiement ne remet pas en cause la validité du Contrat d'Abonnement, dans ce cas, l'abonné reste redevable des sommes dues.

7.3 Pour les Abonnements souscrits avec une mise à disposition d'un Equipement CANAL+,

l'abonné paiera en sus des sommes visées à l'article 7.2 ci-dessus :

- un dépôt de garantie, ne portant pas intérêt jusqu'à sa restitution, qui sera remboursé à l'abonné à compter de la réception par CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou par toute autre personne désignée par elle du document permettant la restitution des Equipements CANAL+, sous déduction éventuelle du montant de toutes les sommes dues par l'abonné CANAL+ et ses ayants droit.
- le prix mensuel de la location des Equipements CANAL+, selon le type d'abonnement ainsi que le forfait spécifique pour le mois en cours.

7.4 Ces tarifs sont indépendants des coûts liés au Contrat d'Abonnement et aux services souscrits le cas échéant auprès d'un Opérateur Tiers.

7.5 Les tarifs applicables à l'Abonnement visés aux articles 7.2 et 7.3 ci-dessus et les modalités de paiement sont ceux définis dans la Fiche Tarifaire en vigueur au jour de la souscription de l'Abonnement, comprenant l'ensemble des tarifs dus au titre de l'Abonnement, des Equipements CANAL+ et des options. La date de règlement de l'Abonnement est fixée au 4 de chaque mois. L'abonné peut retrouver, à tout moment, sur son échéancier personnalisé, le montant de ses prélèvements des douze (12) derniers mois et à venir téléchargeables depuis son Espace Client CANAL+.

7.6 En cas de retard ou défaut de paiement et suite à des relances infructueuses des Services Clients CANAL+, CANAL+ /GROUPE CANAL+ se réservent le droit, après en avoir informé l'abonné, de couper l'accès aux images, sans préjudice de la résiliation du Contrat d'Abonnement par CANAL+ /GROUPE CANAL+ conformément à l'article 10.3.

7.7 Les augmentations de tarifs, applicables au renouvellement de l'Abonnement, seront portées à la connaissance de l'abonné, de manière individualisée, au moins 2 (deux) mois avant la date d'échéance de l'Abonnement. L'abonné aura alors la faculté de mettre fin à son Contrat d'Abonnement dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU MODE DE RECEPTION

8.1 L'abonné peut, à tout moment, modifier son équipement. Cela peut notamment avoir pour conséquence de modifier le mode de diffusion initialement choisi pour un nouveau mode de diffusion : TV par satellite, par réseaux filaires, par la TNT et réseau Internet ou par câble.

8.2 En cas de modification de l'Abonnement, l'abonné perd les éventuels avantages promotionnels dont il pouvait bénéficier au titre de son Abonnement initialement souscrit.

8.3 De même, le tarif applicable est le tarif du nouvel Abonnement en vigueur à la date de la modification, augmenté ou diminué du tarif des Equipements CANAL+.

Ce tarif est applicable à compter du premier jour du mois suivant la modification. L'abonné reste redevable des mensualités d'Abonnement précédentes jusqu'au terme du mois au cours duquel la modification est effectuée.

ARTICLE 9 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE POUR LES CONTENUS ET SERVICES NUMERIQUES

9.1 CANAL+ /GROUPE CANAL+ répondent des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle le contenu ou service numérique est fourni en vertu du Contrat d'Abonnement, dans les conditions prévues aux articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

9.2 Lorsque l'abonné agit dans le cadre de la garantie légale de conformité des biens et contenus numériques, il a le droit à :

- a) La mise en conformité du contenu ou service numérique sans frais, compte tenu de sa nature et de l'usage recherché.
 - b) à défaut, la réduction du prix ou la résolution du Contrat d'Abonnement lorsque :
 - CANAL+ / GROUPE CANAL+ refusent la mise en conformité sauf si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard du défaut de conformité ou de la valeur du contenu ou service numérique.
 - la mise en conformité est retardée de manière injustifiée, occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour l'abonné.
 - la non-conformité du contenu ou service numérique persiste en dépit d'une tentative infructueuse d'y pallier.
- La résolution du Contrat d'Abonnement ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur.

En cas de résolution du Contrat d'Abonnement, CANAL+ / GROUPE CANAL+ s'engage à :

- rembourser ou restituer dans un délai de quatorze (14) jours (sauf accord exprès de l'abonné) la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu ou service numérique n'était pas conforme.
- mettre à disposition de l'abonné sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu qui a été fourni ou créé par lui lors de l'utilisation du contenu ou service numérique à condition que le contenu ait une utilité en dehors du contexte de son utilisation, qu'il n'ait trait qu'à l'activité de l'abonné lorsqu'il l'utilise ou qu'il n'ait pas été agrégé par CANAL+ / GROUPE CANAL+ à d'autres données sans pouvoir être aisément désagrégé.

Par ailleurs, l'abonné est en droit de :

- suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au Contrat d'Abonnement jusqu'à ce que CANAL+ / GROUPE CANAL+ aient satisfait à leurs obligations.
- exiger la réduction du prix ou la résolution immédiate du Contrat d'Abonnement sans avoir à effectuer une demande préalable de mise en conformité, si le défaut de conformité est si grave qu'il le justifie.

9.3 La garantie ne couvre pas les défauts dû à l'incompatibilité entre le contenu ou service numérique fourni par CANAL+ / GROUPE CANAL+ et l'environnement numérique de l'abonné. L'abonné est tenu de coopérer afin de déterminer si l'incompatibilité est la cause du défaut de conformité. En cas de refus, il incombe à l'abonné de prouver la responsabilité de CANAL+ / GROUPE CANAL+.

9.4 Par ailleurs, si l'abonné n'installe pas dans un délai raisonnable les mises à jour fournies par CANAL+ / GROUPE CANAL+, ces derniers ne sont pas responsables des défauts de conformité résultant de cette non-installation si :

- CANAL+ / GROUPE CANAL+ a informé l'abonné de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans des instructions d'installation fournies par CANAL+ / GROUPE CANAL+.

9.5 L'abonné est informé que CANAL+ / GROUPE CANAL+ peuvent être amenés, pour des raisons liées à l'amélioration de la qualité de service et à l'expérience utilisateur, à déployer ou effectuer des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du contenu ou service numérique. Ces mises à jour se feront sans coût supplémentaire et seront portées à la connaissance de l'abonné raisonnablement en avance. Ce dernier aura la possibilité de les refuser ou de les désinstaller à tout moment en cas d'incidence négative sur son accès au service ou contenu numérique.

9.6 CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'interruption temporaire ou définitive qui n'est pas de leur fait et qui est imputable, soit à l'abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

ARTICLE 10 – RESILIATION

10.1 En vertu de l'article L.2151 du Code de la consommation, "le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite.

Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, fait apparaître, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. "

10.2 L'abonné ne peut résilier son Abonnement qu'à son échéance, moyennant notification écrite adressée au Service résiliation CANAL+.

L'adresse à laquelle la demande de résiliation doit être adressée est, à la date des présentes, GROUPE CANAL+ – Service Résiliation – TSA 86712 – 95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9. La notification écrite de l'abonné devra être reçue par CANAL+ / GROUPE CANAL+ au plus tard un (1) mois avant cette échéance, sauf en cas de résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à CANAL+ / GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

Par dérogation à ce qui précède, la résiliation par l'abonné du Contrat Coriolis entraîne la résiliation automatique et concomitante de son Contrat d'Abonnement au pack INITIAL. Les modalités de résiliation du Contrat Coriolis sont prévues par les conditions générales d'abonnement aux offres de Coriolis. L'abonné peut également résilier son Contrat d'Abonnement au pack INITIAL à l'issue de la période initiale de douze (12) mois et du mois en cours moyennant notification écrite adressée au Service résiliation de CANAL+. Toute demande de résiliation sera effective à la fin du mois de réception de ladite demande.

10.3 CANAL+ / GROUPE CANAL+ pourront, sans préjudice de tous dommages et intérêts comme de toute action en justice, considérer l'Abonnement résilié de plein droit et procéder à sa désactivation sans préavis, en cas :

- de non-paiement par l'abonné des sommes dues, après des relances de CANAL+ / GROUPE CANAL+ restées infructueuses,
- d'intervention technique non autorisée sur tout ou partie des Equipements CANAL+,
- de mise à disposition de tout ou partie des Equipements CANAL+ à des tiers sous quelque forme que ce soit,
- d'agissements visant à permettre la réception de tout ou partie des programmes par un ou des non abonnés,
- d'utilisation de l'Abonnement à titre non temporaire (telle que définie à l'article 1.10) en dehors de la France métropolitaine et de Monaco,

- d'utilisation de l'Abonnement prévoyant plusieurs connexions simultanées en dehors du cercle strictement familial et/ou un nombre de connexions simultanées en dehors du nombre autorisé, en violation des obligations prévues par les présentes Conditions et notamment l'article 1.12. Etant entendu que la résiliation de plein droit par Groupe CANAL+ s'effectue sans préjudice de la possibilité pour l'abonné de s'y opposer auprès de GROUPE CANAL+ en faisant valoir ses arguments."

10.4 Les Equipements CANAL+ devront être restitués à toute personne désignée par CANAL+ / GROUPE CANAL+ dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

10.5 Sauf en cas de résiliation anticipée pour motif légitime, l'abonné restera redevable envers CANAL+ / GROUPE CANAL+ de toutes les sommes dues jusqu'à la date d'échéance de son Abonnement.

10.6 Toute utilisation de tout ou partie des Equipements ou de la Carte d'Abonnement CANAL+ en dehors du territoire tel que défini à l'article 1.1 entraînera la résiliation de plein droit et sans préavis du Contrat d'Abonnement, sans préjudice de toute action que CANAL+ / GROUPE CANAL+ pourraient engager.

10.7 La résiliation de l'Abonnement aux Offres CANAL+ par voie satellitaire est sans effet sur la réception par voie satellitaire des services nationaux diffusés en clair par voie hertzienne en mode numérique au sens de l'article 98.1.I, dans toutes ses dispositions, de la loi du 30 septembre 1986, sous réserve que l'abonné, à l'issue de la résiliation, s'équipe à ses frais et sous sa responsabilité du matériel compatible correspondant.

ARTICLE 11 – RESTITUTION DES EQUIPEMENTS CANAL+

11.1 En cas de résiliation, ou de modification de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause, l'abonné devra, dans un délai d'un (1) mois suivant la fin du Contrat d'Abonnement ou de la modification de celui-ci, restituer auprès d'une personne désignée par CANAL+ / GROUPE CANAL+, l'ensemble des Equipements CANAL+.

A défaut de restitution du ou des Equipements CANAL+ et après une relance restée infructueuse, CANAL+ / GROUPE CANAL+ adresseront à l'abonné une mise en demeure de restitution. Dans le cas où cette mise en demeure resterait sans effet dans les quinze (15) jours suivants, et sauf preuve par l'abonné de son absence de faute, ce dernier sera redevable d'une indemnité forfaitaire de :

- 185€ pour tout Décodeur CANAL+ avec Disque Dur CANAL+ (1To),
- 170€ pour tout Décodeur CANAL+ avec Disque Dur (80 ou 320 Go),
- 115€ pour Le Décodeur CANAL+ et Le Mini Décodeur CANAL+,
- 80€ pour tout Décodeur CANAL+ (hors Le Décodeur CANAL+ et Le Mini Décodeur CANAL+),
- 55€ pour tout Disque Dur CANAL+ (hors Disque Dur CANAL+ 1To 70€),
- 15€ pour toute Carte d'Abonnement,
- 15€ pour une télécommande,
- 10€ pour un bloc alimentation,
- 5€ pour chaque câble manquant (HDMI, péritel, téléphone, alimentation etc.)

Le montant de l'indemnité s'imputera sur le montant du dépôt de garantie versé initialement par l'abonné dans les conditions prévues à l'article 7.3. Le paiement des montants indiqués à l'article s'effectuera suivant le même mode de règlement choisi par l'abonné lors de la souscription à un Abonnement CANAL+. La non-restitution des Equipements CANAL+ expose l'abonné à des poursuites pénales.

Lors de la restitution par l'abonné des Equipements CANAL+, un Certificat de Restitution du Matériel (CRM) sera établi.

ARTICLE 12 – VENTE A DISTANCE ET DROIT DE RETRACTION

En cas de souscription à distance d'un Abonnement (notamment par Internet, Serveur Vocal, Télévision Interactive, Téléphone, etc...), l'abonné dispose d'un droit de rétractation en application des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation, qui peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de l'acceptation de l'offre (cachet de la Poste faisant foi) en écrivant à : GROUPE CANAL+ Service rétractation, TSA 86712 – 95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9 ou par email à l'adresse servicesclients@canal-plus.com. La date d'acceptation de l'offre correspond à la date de souscription de l'Abonnement. L'abonné peut imprimer le formulaire de rétractation mis à sa disposition sur les sites client.canalplus.com et boutique.canalplus.com

Dans le cadre d'un Abonnement impliquant la livraison d'un décodeur CANAL+ par GROUPE CANAL+, le délai de rétractation de 14 jours débutera à compter de la mise à disposition dudit décodeur en point relais ou de la livraison au domicile de l'abonné.

En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont l'abonné aura été éventuellement prélevé au titre de l'Abonnement et/ou d'une ou des option(s) sera effectué, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception par CANAL+ / GROUPE CANAL+ de la demande de rétractation, par chèque ou par un autre moyen de paiement préalablement déterminé en accord avec l'abonné. Les frais de renvoi des Equipements fournis par CANAL+ / GROUPE CANAL+ à l'abonné pour l'activation des services sont à la charge de l'abonné. L'abonné ne sera remboursé des sommes versées au titre du dépôt de garantie qu'à la restitution des Equipements CANAL+.

ARTICLE 13 – CONTACTS/DONNEES PERSONNELLES

13.1 L'abonné peut contacter CANAL+ / GROUPE CANAL+ par courrier adressé au Service Clients CANAL+ dont l'adresse, à la date de publication des présentes Conditions Générales d'Abonnement, est la suivante : Service Clients CANAL+ – 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9, par téléphone (1 – voir fin de document), par internet sur le site client.canalplus.com ou par email à l'adresse services-clients@canal-plus.com. Pour les demandes relatives à la bonne exécution du Contrat d'Abonnement ou au traitement d'une réclamation ou d'assistance technique, l'abonné peut appeler, du lundi au samedi de 8H00 à 20H00 et le dimanche de 9H00 à 19H00, un numéro non surtaxé qui, à la date de publication des présentes CGA, est le 09.70.82.08.15.

En cas de réponse jugée insatisfaisante ou d'absence de réponse du Service Clients dans un délai de quinze (15) jours, l'abonné peut solliciter le Responsable du Dialogue Clients, qui étudiera le dossier et répondra à l'abonné dans un délai maximal de quinze (15) jours. L'adresse du Service Clients et du Responsable du Dialogue Clients et/ou du Médiateur figure sur le site Internet client.canalplus.com.

Si, à l'issue de ces démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de CANAL+ / GROUPE CANAL+, la réponse des services précités est jugée insatisfaisante, le Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) peut être saisi de tout litige de consommateurs dont le règlement n'aurait pas abouti. En effet et conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, CANAL+ / GROUPE CANAL+ adhèrent au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes : 60, rue de la Boétie – 75008 PARIS – <http://www.mediateurfevad.fr> ou par courriel à l'adresse suivante (valable à la date des présentes) : mediateurduecommerce@fevad.com.

13.2 Dans le cadre de son Abonnement, l'abonné est amené à fournir à CANAL+ / GROUPE CANAL+ des données personnelles le concernant. Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution du contrat d'Abonnement et est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après "la réglementation applicable à la protection des données personnelles"). L'abonné dégage CANAL+ /GROUPE CANAL+ de toute responsabilité liée aux litiges internes d'ordre privé liés à l'utilisation de l'Abonnement par les éventuels autres membres du foyer, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

13.3 Les données personnelles de l'abonné sont destinées à CANAL+ /GROUPE CANAL+ et à ses sous-traitants assurant la fourniture des services objets de l'Abonnement et, le cas échéant, à ses partenaires en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles ainsi qu'aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE)). Les données personnelles sont également accessibles, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui CANAL+ /GROUPE CANAL+ seraient tenues de répondre.

13.4 Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, technique et commerciale du Contrat d'Abonnement ainsi qu'à des fins de mesures d'audience, de suivi de qualité, de paiement des ayants droit, de prospection commerciale ou encore à des fins de détection des abonnés en situation d'impayés ou de fraudes aux droits de CANAL+ /GROUPE CANAL+, de gestion des exclusions associées à des tels impayés ou fraudes et pour la gestion des contentieux. Les informations facultatives sont destinées à mieux connaître l'abonné et ainsi à améliorer les services qui lui sont proposés.

13.5 En cas de fraude détectée sur un moyen de paiement et à défaut de régularisation, CANAL+ /GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure l'utilisation de ce moyen de paiement litigieux et son titulaire (abonné ou Tiers Payeur) pour toute souscription aux offres CANAL+ pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Tant que le moyen de paiement sera exclu, il ne pourra être utilisé pour le paiement de l'Abonnement. Sauf dans l'hypothèse où CANAL+ /GROUPE CANAL+ n'est pas en mesure d'identifier que l'abonné est le titulaire du moyen de paiement litigieux, l'abonné sera informé de cette exclusion et pourra présenter ses observations.

En cas de situation d'impayés et à défaut de régularisation, CANAL+ / GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure toute nouvelle souscription aux offres CANAL+ par l'abonné pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Pour procéder à la régularisation de son paiement ou présenter ses observations, l'abonné peut contacter les Services Clients CANAL+ aux coordonnées indiquées à l'article 13.1 ou se connecter sur son Espace Clients CANAL+ à l'adresse client.canalplus.com. L'abonné sera informé de cette exclusion, des moyens dont il dispose pour régulariser son paiement et pourra présenter ses observations.**13.6** CANAL+ / GROUPE CANAL+ pourront adresser à l'abonné, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tout moyen (courrier postal, email, téléphone), des informations lui permettant de mieux connaître les services de CANAL+ / GROUPE CANAL+ ainsi que des propositions commerciales. L'abonné autorise CANAL+ / GROUPE CANAL+ à collecter les données d'usage de son Abonnement à des fins de suivi de qualité ou d'optimisation de son expérience et afin de définir des typologies d'utilisateurs permettant de recommander des programmes ou des produits et services adaptés à ses besoins et/ou usages. Par ailleurs, l'abonné autorise CANAL+ /Groupe CANAL+ à procéder à l'enregistrement des échanges téléphoniques à des fins de suivi de qualité. L'abonné peut s'y opposer en le notifiant au conseiller. Pour exercer son droit d'opposition à l'utilisation de ses données d'usage, l'abonné peut se rendre dans la rubrique Réglages ou Mon Compte de myCANAL www.canalplus.com ou application myCANAL) ou écrire à CANAL+ /GROUPE CANAL+ dans les conditions définies à l'article 13.10 ci-après.

13.7 Les données personnelles de l'abonné font l'objet d'un archivage électronique par CANAL+ / GROUPE CANAL+ pendant toute la durée de souscription à l'Abonnement et pendant les durées légales de conservation et de prescription.

13.8 CANAL+ /GROUPE CANAL+ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles de l'abonné. Ces mesures comprennent la mise en place de politiques, procédures et solutions techniques permettant de prévenir et de traiter les vulnérabilités et les incidents de sécurité identifiés. En conformité avec la réglementation applicable, selon la nature de l'incident, CANAL+ /GROUPE CANAL+ pourra notifier les abonnés dont les données personnelles auraient été impactées par un incident de sécurité.

13.9 Tout transfert de données à caractère personnel à des prestataires techniques hors de l'Union Européenne est réalisé dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles. En l'absence de décision de la Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire des données comme ayant un niveau de protection adéquat, GROUPE CANAL+ prend les dispositions appropriées vis-à-vis de ses partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne). L'abonné peut obtenir une copie des dispositions prises pour permettre le transfert des données, sur demande formulée à l'adresse figurant à l'article 13.12. Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles GROUPE CANAL+ est tenu, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert des données

13.10 CANAL+ /GROUPE CANAL+ communiquent, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, les coordonnées de l'abonné à des partenaires commerciaux, susceptibles de lui adresser des offres commerciales. L'abonné ne peut être sollicité par courrier électronique ou sms sans consentement de sa part. L'abonné est par ailleurs informé que l'accès, sur des applications ou des sites internet édités par des tiers, à certains contenus, programmes ou services inclus dans son Abonnement se fait conformément aux conditions générales d'utilisation desdits sites ou applications.

13.11 L'abonné qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), étant précisé que l'inscription sur ladite liste n'est pas opposable au professionnel en cas de relations contractuelles préexistantes.

13.12 L'abonné peut exercer à tout moment ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation au traitement et portabilité) sur les données le concernant en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) par courrier électronique à dpo@canal-plus.com ou par courrier postal à l'adresse DPO de GROUPE CANAL+ - TSA 16723 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 en justifiant son identité. L'abonné est responsable de l'exercice des droits précités et est réputé les avoir exercés en son nom et au nom de tous les membres éventuels du foyer, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

L'abonné peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles le concernant après son décès.

13.13 L'abonné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 14 – ACCES AUX OPTIONS

14.1 L'abonné CANAL+ (hors pack INITIAL) peut compléter son Abonnement, soit lors de la souscription, soit au cours de son Abonnement, par une ou plusieurs options composées de plusieurs programmes ou services disponibles selon les supports, plateformes, territoires, formules d'abonnement et les Opérateurs Tiers (détail des options disponibles sur la Fche Tarifaire en vigueur au moment où l'abonné désire souscrire à l'option ou sur l'Espace Client). L'abonné peut notamment compléter son Abonnement en souscrivant à l'option utilisateur(s) simultanément(s) supplémentaire(s) (dans la limite de deux utilisateurs simultanés supplémentaires au maximum).

14.2 Les options sont accessibles sur TV, dans le cadre d'un Abonnement incluant un accès sur TV uniquement par satellite, réseaux filaires selon opérateur et TV via le réseau Internet (sous réserve de disposer du matériel compatible et d'une connexion Internet haut débit), ainsi que sur PC/Mac, smartphone, tablette, Fire TV, PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X), dans les conditions indiquées à l'article 4.

14.3 Les tarifs applicables aux options, les modalités de paiement, et le cas échéant, les modalités de réengagement sont ceux définis dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription à l'option ou tout autre document qui serait remis à l'abonné. L'abonné sera redevable du tarif mensuel de l'option souscrite au jour de la souscription. Les augmentations tarifaires des options sont régies par les dispositions de l'article 7.7 ci-dessus.

14.4 La résiliation de l'Abonnement dans les conditions visées à l'article 10 entraîne de plein droit la résiliation des options.

14.5 Les options peuvent être résiliées à tout moment par l'abonné indépendamment de l'Abonnement CANAL+. Cette demande de résiliation se fera directement sur l'Espace Client ou en contactant le Service Client CANAL+ par téléphone (a) et prendra effet à la fin du mois au cours duquel GROUPE CANAL+ aura réceptionné la demande de l'abonné.

14.6 La résiliation de CINE SERIES avec engagement mensuel n'entraîne pas la résiliation des options. Seule la résiliation de l'Abonnement aux offres CANAL+, CANAL+ CINE SERIES, CANAL+ SPORT, à CANAL+ FRIENDS AND FAMILY et à PANORAMA dans les conditions visées à l'article 10 entraîne la résiliation des options.

TITRE V – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de l'utilisation du Service, l'abonné a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix.

TELEPHONE

(1) **0 892 39 39 10** Service 0,35 €/min + prix appel

TITRE IV – LES OPTIONS

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AUX OFFRES CANAL+ AVEC ENGAGEMENT MENSUEL

VALIDABLES AU 30 JUIN 2022

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (ci-après dénommées les "CGA"), le formulaire de rétractation (lorsqu'il est applicable) et la fiche tarifaire en vigueur ainsi que l'email de bienvenue fournis à l'abonné constituent le "Contrat d'Abonnement", dont la gestion (y compris pour ce qui concerne la facturation) est par défaut dématérialisée lorsqu'elle est possible, sauf demande contraire de l'abonné formulée auprès du Service Clients dont les coordonnées sont fournies à l'article 9 ci-après. Le Contrat d'Abonnement doit être conservé par l'abonné à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique.

Le Contrat d'Abonnement aux offres CANAL+ avec engagement mensuel est conclu par l'abonné avec la SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE CANAL PLUS – RCS Nanterre 329 211 734 (ci-après dénommée "CANAL+") et GROUPE CANAL+ SA – RCS Nanterre 420 624 477 (ci-après dénommée "GROUPE CANAL+"; CANAL+ et GROUPE CANAL+ étant dénommées ensemble "CANAL+ / GROUPE CANAL+"). CANAL+ donne mandat à GROUPE CANAL+ pour commercialiser et gérer l'Abonnement aux offres CANAL+ avec engagement mensuel.

TITRE I – L'ABONNEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ABONNEMENT

CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent aux particuliers majeurs domiciliés en France métropolitaine et à Monaco des abonnements à des offres personnalisées de télévision payante (ci-après dénommés "Abonnement(s)") diffusées dans les territoires ci-dessus indiqués, ainsi que le service personnalisé fourni par CANAL+ / GROUPE CANAL+ incluant les recommandations personnalisées, les fonctionnalités de recherche de contenus ou programmes, de reprise de lecture, de playlists. Pour plus d'informations se référer à la fiche tarifaire à jour, disponible sur l'Espace Client de l'abonné.

1.1 OFFRE CANAL+

L'Abonnement à l'offre CANAL+, donne accès aux programmes CANAL+, à CANAL+ SERIES, à CANAL+ DOCS, à CANAL+ kids, à CANAL+ DECALE, CANAL+ GRAND ECRAN et aux services de télévision de rattrapage complémentaire et tout programme complétant l'offre CANAL+.

1.2 OFFRE(S) THEMATIQUE(S)

Deux offres thématiques sont également disponibles à l'abonnement :

- CANAL+ CINE SERIES donnant accès à l'ensemble des programmes de l'offre CANAL+ et des chaînes de cinéma et de séries.
- CANAL+ SPORT donnant accès à l'ensemble des programmes de l'offre CANAL+ et à des chaînes de sport.

1.3 OFFRE CANAL+ FRIENDS & FAMILY

L'Abonnement à l'offre CANAL+ FRIENDS & FAMILY donne accès à l'intégralité des chaînes et programmes proposés dans le cadre de l'offre CANAL+ SPORT et CANAL+ CINE SERIES. Cette offre n'est pas proposée en offre -26 ANS.

L'accès aux offres CANAL+ avec engagement mensuel est autorisé, en fonction de la formule d'abonnement choisie, sur les supports de réception suivants : ordinateur (PC/MAC), tablette, smartphone, Fire TV, PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X), téléviseurs connectés à Internet compatibles et Apple TV/Android TV, uniquement pour un usage privé et personnel, au sein d'un même foyer, et limité à deux (2) utilisateurs à la fois.

L'abonné à une offre CANAL+ (hors CANAL+ FRIENDS & FAMILY (ou CANAL+ & CANAL+ SPORT 4 ECRANS en cas de retrait de CINE SERIES avec engagement mensuel)) peut également souscrire à l'option "utilisateur(s) simultanés(s) supplémentaire(s)" qui lui donne accès à 1 connexion simultanée supplémentaire ou 2 connexions simultanées supplémentaires sur PC/MAC, tablette, smartphone, Fire TV, téléviseurs connectés à Internet compatibles et consoles compatibles précédemment citées, en fonction de la formule d'abonnement détenue.

Ne peuvent s'abonner que les personnes physiques majeures résidant effectivement en France.

L'accès aux chaînes, programmes et services doit être effectué uniquement pour un usage privé et personnel, au sein d'un même foyer abonné. Il est incessible que cela soit à titre gratuit ou onéreux. L'abonné est responsable de toute activité sur son compte et il lui appartient de contrôler l'accès à son compte, notamment pour s'assurer que :

- l'usage reste à tout moment strictement privé et au sein du cercle familial, et conforme ainsi au nombre de connexions simultanées autorisées ;
 - personne n'accède aux informations rattachées à son compte (moyens de paiement, autres données personnelles...).
- Sont considérées comme faisant partie du cercle de famille, les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité.

1.4 CINE SERIES avec engagement mensuel

L'Abonnement à CINE SERIES avec engagement mensuel inclus dans les offres CANAL+ SERIES et CANAL+ FRIENDS & FAMILY est résiliable à tout moment au cours du contrat d'abonnement dans les conditions en vigueur précisées sur la fiche tarifaire. La résiliation de l'Abonnement est effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite.

1.5 DISNEY+ et NETFLIX

Inclus dans CINE SERIES avec engagement mensuel : Netflix Standard (prix public 13,49€/mois, 2 écrans en simultanée et en HD) et Disney+ (prix public 8,99€/mois, 4 écrans en simultanée et en UHD, et non disponible à Monaco via le Google Play Store) inclus et disponibles en France métropolitaine. Pour profiter de chacun de ces services, vous devez avoir créé un compte CANAL+ ainsi qu'un compte Netflix et/ou Disney+ soumis aux conditions d'utilisation de Netflix et/ou Disney+ [disponibles sur <https://help.netflix.com/legal/termsfuse> et www.DisneyPlus.com] qui traiteront respectivement vos données personnelles en qualité de responsable de traitement pour l'exécution du contrat. Netflix et Disney+ sont disponibles via myCANAL (selon compatibilité des équipements) et sur TV par satellite, ADSL/Fibre et Câble avec décodeur compatible et selon votre opérateur. Si vous êtes déjà abonné Netflix, activez votre compte en cliquant sur le lien présent dans l'email envoyé par GROUPE CANAL+ ou en allant sur votre Espace Client CANAL+ et insérez vos identifiants Netflix habituels pour conserver vos profils et ne plus être facturé par Netflix pendant la durée de votre abonnement à CANAL+ CINE SERIES/CANAL+ FRIENDS & FAMILY. A la fin de votre abonnement à CANAL+ CINE SERIES/CANAL+ FRIENDS & FAMILY ou en cas de retrait de CINE SERIES avec engagement mensuel, Netflix reprendra automatiquement la facturation de votre abonnement Netflix (à l'exception des contrats Netflix souscrits auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet, lesquels seront résiliés automatiquement). Si vous avez déjà souscrit un abonnement mensuel ou annuel à Disney+, activez votre compte en cliquant sur le lien présent

dans l'email envoyé par GROUPE CANAL+ ou en allant sur votre Espace Client CANAL+ et insérez vos identifiants Disney+ habituels pour conserver vos profils. L'abonnement initialement souscrit pourra être suspendu, et ne sera plus facturé par Disney+, pendant la durée de votre abonnement CANAL+ à l'exclusion des abonnés ayant souscrits via Apple et Google ; votre abonnement CANAL+ ne remplacera pas automatiquement cet abonnement. Après avoir activé et terminé la configuration de votre compte Disney+ via CANAL+ en utilisant vos identifiants Disney+ habituels, vous recevrez un e-mail de Disney+ contenant des informations sur la gestion de votre abonnement en cours.

En cas de souscription à Disney+ et/ou Netflix le nombre d'écrans inclus dans ce(s) service(s) est décorrélé du nombre d'écrans inclus dans votre abonnement CANAL+.

1.6 La souscription à une offre CANAL+ avec engagement mensuel n'entraîne pas la résiliation automatique du (des) abonnement(s) aux offres CANAL+ avec engagement en cours.

1.7 Chaque Abonnement CANAL+ peut être complété par une ou plusieurs options visées au Titre IV ci-dessous et décrites dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription.

1.8 Depuis le 1er avril 2018, conformément au règlement (UE) 2017/1128 du 14 juin 2017, tout nouvel abonné à CANAL+, ayant une résidence effective et stable en France métropolitaine ou à Monaco, pourra recevoir les services de contenu en ligne auxquels il a souscrit dans le cadre des offres CANAL+ lorsqu'il sera présent temporairement – c'est-à-dire pour une durée limitée – dans un Etat membre de l'Union européenne autre que son Etat membre de résidence. CANAL+ / GROUPE CANAL+ permettent aux abonnés présents temporairement dans un autre Etat membre de l'Union européenne d'avoir accès et d'utiliser le service de contenu en ligne auquel ils ont souscrit de la même manière que dans leur Etat membre de résidence. Cette obligation ne s'étend pas aux exigences de qualité de service de contenu en ligne auxquelles CANAL+ / GROUPE CANAL+ sont soumis lorsqu'ils fournissent le service en France métropolitaine ou à Monaco.

L'Etat membre de résidence de l'abonné sera obligatoirement vérifié à la conclusion et au renouvellement de chaque abonnement aux offres CANAL+. En cas de doutes raisonnables sur l'Etat membre de résidence de l'abonné au cours de la durée de son contrat, CANAL+ / GROUPE CANAL+ se réservent le droit de vérifier à nouveau son Etat membre de résidence.

Lorsque la vérification de l'Etat membre de résidence de l'abonné est impossible ou si le résultat de cette vérification indique que l'abonné n'est plus résident dans l'Etat membre de souscription de son abonnement aux offres CANAL+, l'abonné ne pourra plus bénéficier de la portabilité transfrontalière.

CANAL+ / GROUPE CANAL+ attachent le plus grand soin à la sécurité des données de l'abonné, à travers la mise en place de mesures de protection techniques et organisationnelles adaptées.

L'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe de l'abonné sont personnels et confidentiels et l'abonné est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe, qu'il s'engage à conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

1.9 L'abonné est responsable de toute activité sur son compte, y compris en cas d'abonnement donnant droit à plusieurs connexions simultanées, et il lui appartient de contrôler l'accès à son compte, notamment pour s'assurer que :

- l'usage reste à tout moment strictement privé et au sein du cercle familial, et conforme ainsi au nombre de connexions simultanées autorisées ;
- personne n'accède aux informations rattachées à son compte (moyens de paiement, autres données personnelles...).

Pour ce faire, l'abonné s'engage à contrôler l'ensemble des équipements utilisés pour accéder aux offres CANAL+ et à ne communiquer à personne en dehors de son cercle familial son identifiant et son mot de passe et ce afin que l'ensemble des équipements utilisés ne permette pas un détournement du nombre de connexions simultanées autorisées. L'abonné est informé, prend acte et accepte que GROUPE CANAL+ se réserve le droit de procéder à tout moment à tout contrôle approprié pour vérifier l'utilisation des connexions simultanées, par toute mesure adéquate dans le respect des dispositions légales et des droits des ayants droit.

1.10 Toute monétisation des droits sur l'abonnement aux offres CANAL+ et/ou des connexions simultanées auxquelles l'abonnement donne droit est interdite.

ARTICLE 2 – PROGRAMMATION

2.1 CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent des programmes réservés à un public adulte averti (dits programmes de catégorie V). Leur accès est verrouillé par la saisie préalable d'un code parental personnel et modifiable par chaque abonné, destiné à protéger les mineurs contre les nuisances qu'ils peuvent provoquer sur leur épanouissement physique, mental ou moral. L'abonné est dans l'obligation de créer ce code parental y compris s'il n'envisage pas de visionner ces programmes et la confidentialité de ce code doit être préservée. Il est rappelé que le visionnage de programmes de catégorie V par des mineurs est susceptible de leur causer des troubles durables et que le fait de permettre à un mineur de voir ou d'entendre un programme de catégorie V est passible d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 227-22 du Code pénal).

2.2 CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent des programmes présentés comme spécifiquement conçus pour les enfants de moins de trois ans. CANAL+ / GROUPE CANAL+ portent à la connaissance des abonnés le message d'avertissement suivant « Ceci est un message de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique et du Ministère des Solidarités et de la Santé : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans ».

2.3 Le contenu de l'Abonnement étant lié aux spécificités techniques de chaque équipement, il pourra être différent selon l'équipement.

2.4 La réception des offres CANAL+ dans le cadre de l'Abonnement par voie satellitaire, permet à l'abonné de recevoir par voie satellitaire les services nationaux diffusés en clair par voie hertzienne en mode numérique au sens de l'article 98.1.I, dans toutes ses dispositions, de la loi du 30 septembre 1986.

TITRE II – LES MODALITES D'ACCES TECHNIQUE ET D'USAGE DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 3 – MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES SUR PC/MAC

L'Abonnement permet à l'abonné de recevoir ses programmes via le réseau Internet sur PC ou MAC. L'abonné doit disposer, par ses propres moyens, d'un PC ou MAC (avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles et d'un processeur compatibles) et d'un débit Internet suffisant. Certains programmes sur PC ou MAC peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications du fait de restrictions imposées par les ayants droit de CANAL+ / GROUPE CANAL+, qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur PC ou MAC.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES SUR SMARTPHONE, TABLETTE NUMERIQUE, SUR FIRE TV, SUR APPLE TV ET SUR ANDROID TV (HORS BOX OPERATEURS) ET SUR CONSOLES COMPATIBLES

L'Abonnement permet à l'abonné de recevoir ses programmes via les réseaux Wi-Fi ou mobiles, sur un smartphone, une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité) tous deux équipés du système d'exploitation iOS 10.3 et ultérieurs ou du système d'exploitation Android 7 et ultérieurs, ou une Fire TV, ou une TV connectée à Internet compatible, ou Apple TV compatible (4ème génération) équipée d'un système d'exploitation tvOS 11 et ultérieurs, ou un équipement Google TV/Android TV compatible ou sur PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X) uniquement (hors matériel d'un fournisseur d'accès à internet).

Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications sur un smartphone, une tablette numérique ou une Apple TV ou un équipement Android TV, ou sur une Fire TV, ou sur les consoles compatibles précédemment citées, notamment les programmes de catégorie V qui ne sont pas accessibles sur smartphone, tablette, Fire TV, consoles, Apple TV ou Android TV, ainsi qu'en raison de restrictions imposées par les ayants droit de CANAL+ /GROUPE CANAL+ qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur smartphone, tablette, Apple TV ou Android TV ou consoles compatibles.

TITRE III – LES MODALITES CONTRACTUELLES DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR –DUREE DE L'ABONNEMENT – CESSIION - RESILIATION

5.1 L'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription. La date d'échéance mensuelle de l'Abonnement est indiquée dans la rubrique "Mon compte" "Consulter mon abonnement" de l'Espace Client.

A défaut de résiliation avant la date d'échéance mensuelle, l'Abonnement est reconduit pour des durées successives d'un (1) mois au tarif et selon la composition de l'abonnement en vigueur à la date de reconduction (ci-après dénommées "période(s) mensuelle(s)").

5.2 Pour résilier son Abonnement, l'abonné doit se rendre sur l'Espace Client, depuis le site Internet client.canalplus.com. La résiliation de l'Abonnement est effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite.

CINE SERIES avec engagement mensuel peut être résilié à tout moment par l'abonné, indépendamment de l'Abonnement. Elle sera effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite.

5.3 En cas de réactivation de l'Abonnement, celui-ci est conclu pour une nouvelle durée d'un (1) mois à compter de la date de réactivation au tarif en vigueur.

5.4 L'Abonnement sera immédiatement résilié par CANAL+ /GROUPE CANAL+ en cas :

- de non-paiement de l'Abonnement,
- d'absence de mise à jour par l'abonné à l'Abonnement des informations relatives à la carte bancaire à l'échéance de sa durée de validité,
- d'agissements visant à permettre la réception de tout ou partie des programmes par un ou des non abonnés(s).

De même, CANAL+ /GROUPE CANAL+ se réservent le droit de résilier l'Abonnement en cas :

- d'utilisation de l'Abonnement à titre non temporaire (telle que définie à l'article 1.8) en dehors de la France métropolitaine et de Monaco ;
- d'agissements contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
- de manquements de l'abonné à l'une quelconque des obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGA.
- d'utilisation de l'Abonnement prévoyant plusieurs connexions simultanées en dehors du cercle strictement familial et/ou un nombre de connexions simultanées en dehors du nombre autorisé, en violation des obligations prévues par les présentes Conditions et notamment l'article 1.9.

Etant entendu que la résiliation de plein droit par Groupe CANAL+ s'effectue sans préjudice de la possibilité pour l'abonné de s'y opposer auprès de GROUPE CANAL+ en faisant valoir ses arguments.

5.5 La résiliation de l'Abonnement aux offres CANAL+ par voie satellitaire est sans effet sur la réception par voie satellitaire des services nationaux diffusés en clair par voie hertzienne en mode numérique au sens de l'article 98.1.I, dans toutes ses dispositions, de la loi du 30 septembre 1986, sous réserve que l'abonné, à l'issue de la résiliation, s'équipe à ses frais et sous sa responsabilité du matériel compatible correspondant.

5.6 L'abonné donne son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement CANAL+ puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par CANAL+ /GROUPE CANAL+, dès lors que cette cession ne diminue pas les droits de l'abonné et (ii) pour que la cession de son contrat d'Abonnement libère CANAL+ /GROUPE CANAL+, des obligations relatives à l'exécution du contrat d'Abonnement à compter de la date de cession.

ARTICLE 6 – TARIFS DE L'ABONNEMENT

Les tarifs mensuels applicables à l'Abonnement sont ceux indiqués dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription de l'Abonnement. Ils sont indiqués toutes taxes comprises.

L'Abonnement peut être payé, soit par l'abonné, soit par un tiers-payeur c'est-à-dire toute personne physique ou morale qui s'engage à payer, dans les conditions définies dans le Contrat, l'Abonnement fourni à l'abonné par CANAL+. Un tiers-payeur ne peut, en aucun cas, être payeur de plus de trois (3) Contrats d'Abonnement sauf dérogation exceptionnelle accordée par CANAL+ /GROUPE CANAL+. L'abonné et le tiers-payeur sont solidairement responsables du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Abonnement.

L'Abonnement est payable d'avance chaque mois, par paiement récurrent par carte bancaire, via un accès sécurisé. L'abonné pourra modifier à tout moment ses coordonnées bancaires selon les modalités décrites dans son Espace Client.

Le premier débit est réalisé le jour de la première souscription de l'Abonnement. Les débits mensuels suivants sont réalisés le 1er jour de chaque nouvelle période mensuelle. L'abonné peut retrouver, à tout moment, sur son échéancier personnalisé, le montant de ses paiements des douze (12) derniers mois et à venir téléchargeables depuis son Espace Client CANAL+.

L'abonné reconnaît que la communication des informations relatives à sa carte bancaire vaut autorisation de débit mensuel de son compte bancaire par l'intermédiaire de son numéro de carte bancaire au profit de GROUPE CANAL+, à due concurrence du montant mensuel de l'Abonnement.

En cas de non-paiement de l'Abonnement dans les délais ou en l'absence de mise à jour des informations relatives à la carte bancaire à son échéance, l'Abonnement sera considéré comme non reconduit à l'issue de la période mensuelle concernée.

Les augmentations de tarifs de l'Abonnement, applicables au renouvellement de l'Abonnement, seront portées à la connaissance de l'abonné, de manière individualisée, au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné aura alors la faculté de mettre fin à son Abonnement dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 7 – VENTE A DISTANCE ET DROIT DE RETRACTATION

En cas de souscription à distance d'un Abonnement (notamment par Internet) sur le site Internet boutique.canalplus.com, l'abonné dispose d'un droit de rétractation en application des articles L. 221-1 et suivants du Code de la consommation, qui peut être exercé dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de l'acceptation de l'offre (cachet de la Poste faisant foi) exclusivement par courrier adressé à : GROUPE CANAL+ Service rétractation, TSA 86712 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 ou par email à l'adresse servicesclients@canal-plus.com. La date d'acceptation de l'offre correspond à la date de souscription de l'Abonnement. L'abonné peut imprimer le formulaire de rétractation mis à sa disposition sur le site Internet client.canalplus.com. En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont l'abonné aura été éventuellement prélevé au titre de l'Abonnement et/ou d'une ou des option(s), sera effectué, dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la réception par CANAL+ /GROUPE CANAL+ de la demande de rétractation, par chèque ou par un autre moyen de paiement préalablement déterminé en accord avec l'abonné.

ARTICLE 8 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE POUR LES CONTENUS ET SERVICES NUMERIQUES

8.1 CANAL+ /GROUPE CANAL+ répondent des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle le contenu ou service numérique est fourni en vertu du Contrat d'Abonnement, dans les conditions prévues aux articles L.224-25:12 et suivants du Code de la consommation.

8.2 Lorsque l'abonné agit dans le cadre de la garantie légale de conformité des biens et contenus numériques, il a le droit à :

- a) La mise en conformité du contenu ou service numérique sans frais, compte tenu de sa nature et de l'usage recherché.
 - b) à défaut, la réduction du prix ou la résolution du Contrat d'Abonnement lorsque :
 - CANAL+ /GROUPE CANAL+ refuse la mise en conformité sauf si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard du défaut de conformité ou de la valeur du contenu ou service numérique.
 - la mise en conformité est retardée de manière injustifiée, occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour l'abonné.
 - la non-conformité du contenu ou service numérique persiste en dépit d'une tentative infructueuse d'y pallier.
- La résolution du Contrat d'Abonnement ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur.

En cas de résolution du Contrat d'Abonnement, CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engagent à :

- rembourser ou restituer dans un délai de quatorze (14) jours (sauf accord exprès de l'abonné) la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu ou service numérique n'était pas conforme.
- mettre à disposition de l'abonné sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu qui a été fourni ou créé par lui lors de l'utilisation du contenu ou service numérique à condition que le contenu ait une utilité en dehors du contexte de son utilisation, qu'il n'ait trait qu'à l'activité de l'abonné lorsqu'il l'utilise ou qu'il n'ait pas été agrégé par CANAL+ /GROUPE CANAL+ à d'autres données sans pouvoir être aisément désagrégé.

Par ailleurs, l'abonné est en droit de :

- suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au Contrat d'Abonnement jusqu'à ce que CANAL+ /GROUPE CANAL+ aient satisfait à leurs obligations.
- exiger la réduction du prix ou la résolution immédiate du Contrat d'Abonnement sans avoir à effectuer une demande préalable de mise en conformité, si le défaut de conformité est si grave qu'il le justifie.

8.3 La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le contenu ou service numérique fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ et l'environnement numérique de l'abonné. L'abonné est tenu de coopérer afin de déterminer si l'incompatibilité est la cause du défaut de conformité. En cas de refus, il incombe à l'abonné de prouver la responsabilité de CANAL+ /GROUPE CANAL+.

8.4 Par ailleurs, si l'abonné n'installe pas dans un délai raisonnable les mises à jour fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+, ces derniers ne sont pas responsables des défauts de conformité résultant de cette non-installation si :

- CANAL+ /GROUPE CANAL+ a informé l'abonné de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans des instructions d'installation fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+.

8.5 CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'interruption temporaire ou définitive qui n'est pas de leur fait et qui est imputable, soit à l'abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

ARTICLE 9 – CONTACTS / DONNEES PERSONNELLES

9.1 L'abonné peut contacter CANAL+ /GROUPE CANAL+ par téléphone (l - voir fin de document) ou par Internet sur le site client.canalplus.com. Pour les demandes relatives à la bonne exécution du Contrat d'Abonnement, au traitement d'une réclamation ou d'assistance technique, l'abonné peut appeler, du lundi au samedi de 8H00 à 20H00 et le dimanche de 9H00 à 19H00, un numéro non surtaxé qui, à la date de publication des présentes CGA, est le 09.70.82.08.15. En cas de réponse jugée insatisfaisante ou d'absence de réponse du Service Clients dans un délai de quinze (15) jours, l'abonné peut contacter le Responsable du Dialogue Clients, qui étudiera le dossier et répondra à l'abonné dans un délai maximal de quinze (15) jours. L'adresse du Service Clients et du Responsable du Dialogue Clients et/ou du Médiateur figure sur le site Internet client.canalplus.com.

Si, à l'issue de ces démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de CANAL+ /GROUPE CANAL+, la réponse des services précités est jugée insatisfaisante, le Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) peut être saisi de tout litige de consommateurs dont le règlement n'aurait pas abouti. En effet et conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, CANAL+ /GROUPE CANAL+ adhèrent au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes : 60, rue de la Boétie - 75008 PARIS - <http://www.mediateurfevad.fr> ou par courriel à l'adresse suivante (valable à la date des présentes) : mediateurduecommerce@fevad.com.

9.2 Dans le cadre de son abonnement, l'abonné est amené à fournir à CANAL+ /GROUPE CANAL+ des données personnelles le concernant. Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution du Contrat d'Abonnement et est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après "la réglementation applicable à la protection des données personnelles").

9.3 Les données personnelles de l'abonné sont destinées à CANAL+ / GROUPE CANAL+ et à ses sous-traitants assurant la fourniture des services objets de l'Abonnement et, le cas échéant, à ses partenaires en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles ainsi qu'aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE)). Les données personnelles sont également accessibles, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui CANAL+ / GROUPE CANAL+ serait tenues de répondre.

9.4 Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, technique et commerciale du Contrat d'Abonnement ainsi qu'à des fins de mesures d'audience, de suivi de qualité, de paiement des ayants droit, de prospection commerciale ou encore à des fins de détection des abonnés en situation d'impayés ou de fraudes aux droits de CANAL+ / GROUPE CANAL+, de gestion des exclusions associées à de telles fraudes et pour la gestion des contentieux. Les informations facultatives sont destinées à mieux connaître l'abonné et ainsi à améliorer les services qui lui sont proposés.

9.5 En cas de fraude détectée sur un moyen de paiement et à défaut de régularisation, CANAL+ / GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure l'utilisation de ce moyen de paiement litigieux et son titulaire (abonné ou Tiers Payeur) pour toute souscription aux offres CANAL+ pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Tant que le moyen de paiement sera exclu, il ne pourra être utilisé pour le paiement de l'Abonnement. Sauf dans l'hypothèse où CANAL+ / GROUPE CANAL+ n'est pas en mesure d'identifier que l'abonné est le titulaire du moyen de paiement litigieux, l'abonné sera informé de cette exclusion et pourra présenter ses observations.

9.6 CANAL+ / GROUPE CANAL+ pourront adresser à l'abonné, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tout moyen (courrier postal, email, téléphone), des informations lui permettant de mieux connaître les services de CANAL+ / GROUPE CANAL+ ainsi que des propositions commerciales. L'abonné autorise CANAL+ / GROUPE CANAL+ à collecter les données d'usage de son Abonnement à des fins de suivi de qualité ou d'optimisation de son expérience et afin de définir des typologies d'utilisateurs permettant de recommander des programmes ou des produits et services adaptés à ses besoins et/ou usages. L'abonné peut s'opposer à cette utilisation en se rendant dans la rubrique Réglages ou Mon Compte de myCANAL (www.canalplus.com ou application myCANAL) ou en écrivant à CANAL+ / GROUPE CANAL+ dans les conditions définies à l'article 9.12 ci-après.

9.7 Les données personnelles de l'abonné font l'objet d'un archivage électronique par CANAL+ / GROUPE CANAL+ pendant toute la durée de souscription à l'abonnement et pendant les durées légales de conservation et de prescription.

9.8 CANAL+ / GROUPE CANAL+ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles de l'abonné. Ces mesures comprennent la mise en place de politiques, procédures et solutions techniques permettant de prévenir et de traiter les vulnérabilités et les incidents de sécurité identifiés. En conformité avec la réglementation applicable, selon la nature de l'incident, CANAL+ / GROUPE CANAL+ pourra notifier les abonnés dont les données personnelles auraient été impactées par un incident de sécurité.

9.9 Tout transfert de données à caractère personnel à des prestataires techniques hors de l'Union Européenne est réalisé dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles. En l'absence de décision de la Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire des données comme ayant un niveau de protection adéquat, GROUPE CANAL+ prend les dispositions appropriées vis-à-vis de ses partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne). L'abonné peut obtenir une copie des dispositions prises pour permettre le transfert des données, sur demande formulée à l'adresse figurant à l'article 9.12. Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles GROUPE CANAL+ est tenu, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert des données.

9.10 CANAL+ / GROUPE CANAL+ communiquent, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, les coordonnées de l'abonné à des partenaires commerciaux, susceptibles de lui adresser des offres commerciales. L'abonné ne peut être sollicité par courrier électronique ou sms sans consentement de sa part. L'abonné est par ailleurs informé que l'accès, sur des applications ou des sites internet édités par des tiers, à certains contenus, programmes ou services inclus dans son abonnement se fait conformément aux conditions générales d'utilisation desdits sites ou applications.

9.11 L'abonné qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), étant précisé que l'inscription sur ladite liste n'est pas opposable au professionnel en cas de relations contractuelles préexistantes.

9.12 L'abonné peut exercer à tout moment ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation au traitement et portabilité) sur les données le concernant en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) par courrier électronique à dpo@canal-plus.com ou par courrier postal à l'adresse DPO de GROUPE CANAL+ – TSA 16723 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 en justifiant son identité. L'abonné peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles le concernant après son décès.

9.13 L'abonné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9.14 S'agissant de l'offre - 26 ANS, CANAL+ / GROUPE CANAL+ font appel à AriadNEXT pour procéder à la vérification de l'âge de l'abonné avant de finaliser la souscription, le justificatif d'identité fourni est à ce titre obligatoire et sert à vérifier son identité et son âge. Il ne sera pas conservé par CANAL+ / GROUPE CANAL+ ou AriadNEXT à l'issue de la vérification.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne sauraient en aucun cas être tenues pour responsables en cas de disparition, perte ou détérioration et notamment de tout dommage susceptible d'altérer les matériels nécessaires à l'accès aux programmes de l'Abonnement.

TITRE IV – LES OPTIONS

ARTICLE 11 – ACCES AUX OPTIONS

11.1 L'abonné CANAL+ ayant souscrit à une offre sur boutique.canalplus.com peut compléter son Abonnement au cours de son Abonnement, par une ou plusieurs option(s) de services disponible(s) selon les supports, plateformes, territoires et formules d'abonnement (détail des options disponibles

sur la fiche tarifaire en vigueur au moment où l'abonné désire souscrire à l'option ou sur l'Espace Client).

11.2 Les options sont accessibles sur PC/MAC, smartphone, tablette, Fire TV, Téléviseurs connectés à internet compatibles, PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X), dans les conditions indiquées au Titre II.

11.3 Les tarifs applicables aux options, les modalités de paiement, et le cas échéant, les modalités de réengagement sont ceux définis dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription à l'option ou tout autre document qui serait remis à l'abonné. L'abonné sera redevable du tarif mensuel de l'option souscrite au jour de la souscription. Les augmentations tarifaires des options sont régies par les dispositions de l'article 6 ci-dessus.

11.4 En cas de réactivation de l'Abonnement (y incluant notamment une/des options), l'option ou les options sera(ont) maintenue(s) et facturée(s) au tarif en vigueur.

11.5 La résiliation de l'Abonnement dans les conditions visées à l'article 5 entraîne de plein droit résiliation des options.

11.6 Les options peuvent être résiliées à tout moment par l'abonné indépendamment de l'Abonnement CANAL+. Cette demande de résiliation se fera directement sur l'Espace Client ou en contactant le Service Clients CANAL+ par téléphone (l - voir fin de document) et prendra effet à la fin du mois au cours duquel CANAL+ / GROUPE CANAL+ aura réceptionné la demande de l'abonné.

11.7 La résiliation de CINE SERIES avec engagement mensuel n'entraîne pas la résiliation des options. Seule la résiliation de l'Abonnement à l'offre CANAL+ dans les conditions visées à l'article 5 entraîne la résiliation des options.

TITRE V – LES OFFRES PREPAYEES

CANAL+ / GROUPE CANAL+ proposent aux particuliers majeurs domiciliés en France métropolitaine et à Monaco des offres prépayées (c'est-à-dire un abonnement d'une durée prédéfinie et pour un montant prépayé en début d'abonnement).

12.1 Le contrat d'abonnement à une offre prépayée entre en vigueur à compter de l'activation de l'offre prépayée par l'abonné pour la durée qui est indiquée dans l'email de bienvenue adressé à l'abonné au moment de la souscription à l'offre prépayée.

12.2 L'abonné peut résilier son abonnement en se connectant sur l'Espace Client CANAL+. La résiliation est effective à la fin de la période prépayée.

12.3 Pendant toute la période d'abonnement prépayé, l'abonné ne pourra pas modifier sa formule d'abonnement. L'ajout d'une option n'est pas compatible avec l'offre prépayée.

12.4 Les abonnements à une offre prépayée sont conclus pour une durée ferme indiquée dans l'email de bienvenue adressé à chacun des Abonnés. Ces abonnements peuvent, selon la formule souscrite, être reconduits pour des durées successives d'un mois, sauf résiliation. La date d'échéance mensuelle de l'abonnement est indiquée dans la rubrique "Mon compte" "Consulter mon abonnement" de l'Espace Client CANAL+. En cas de reconduction de la formule souscrite pour des périodes mensuelles, les abonnés pourront souscrire à une option ou un pack thématique.

12.5 En cas de souscription à distance à une offre prépayée, l'abonné dispose d'un droit de rétractation en application des articles L221-1 et suivants du Code de la consommation, qui peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription de l'offre auprès du partenaire ayant proposé l'offre à la vente.

12.6 Les autres clauses des présentes Conditions Générales d'Abonnement restent valables.

TITRE VI – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de l'utilisation du Service, l'abonné a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix.

TELEPHONE

(1) **0 892 39 39 10** Service 0,35 €/min + prix appel

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AU SERVICE CANAL+ SERIES SUR MYCANAL

Auprès de la société GROUPE CANAL+, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 100.000.000€, RCS Nanterre 420 624 777, siège social : 50 rue Camille Desmoulins 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9)

VALABLES A COMPTER DU 30 JUIN 2022

DEFINITIONS

"CANAL+ SERIES" désigne l'offre personnalisée qui comprend le service de vidéo à la demande par Abonnement de GROUPE CANAL+ exploité sous la marque CANAL+ SERIES, ainsi que le service personnalisé fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ incluant les recommandations personnalisées, les fonctionnalités de recherche de contenus ou programmes, de reprise de lecture, de playlists. Ce service permet à l'abonné un accès en illimité à la location de programmes en format dématérialisé pour un usage strictement privé au sein du cercle familial.

"abonné" désigne toute personne physique majeure domiciliée sur le Territoire ayant souscrit à un Abonnement à CANAL+ SERIES directement auprès de la société GROUPE CANAL+.

"Territoire" désigne la France métropolitaine (Corse comprise) et Monaco.

ARTICLE 1 : OBJET

1.1 GROUPE CANAL+ propose aux particuliers domiciliés sur le Territoire la souscription à l'Abonnement CANAL+ SERIES dont les tarifs varient en fonction de la formule choisie (1 utilisateur, 2 utilisateurs ou 4 utilisateurs) et dont la gestion (y compris pour ce qui concerne la facturation) est par défaut dématérialisée lorsqu'elle est possible, sauf demande contraire de l'abonné formulée auprès du Service Clients dont les coordonnées sont fournies à l'article 6.1 ci-après. Le contrat d'abonnement doit être conservé par l'abonné à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique. Les présentes CGA ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GROUPE CANAL+ fournira à l'abonné l'accès aux programmes sur myCANAL. Pour plus d'informations se référer à la fiche tarifaire à jour, disponible sur l'Espace Client de l'abonné. En cas de souscription à l'Abonnement CANAL+ SERIES via un fournisseur d'accès à Internet, l'abonné aura en plus des connexions incluses dans sa formule, un flux TV.

1.2 Depuis le 1er avril 2018, conformément au règlement (UE) 2017/1128 du 14 juin 2017, tout nouvel abonné à CANAL+ SERIES, ayant une résidence effective et stable sur le Territoire, pourra recevoir les services de contenu en ligne auxquels il a souscrit dans le cadre de l'offre CANAL+ SERIES lorsqu'il sera présent temporairement - c'est-à-dire pour une durée limitée - dans un Etat membre de l'Union européenne autre que son Etat membre de résidence. GROUPE CANAL+ permet aux abonnés présents temporairement dans un autre Etat membre de l'Union européenne d'avoir accès et d'utiliser le service de contenu en ligne auquel ils ont souscrit de la même manière que dans leur Etat membre de résidence.

Cette obligation ne s'étend pas aux exigences de qualité de service de contenu en ligne auxquelles GROUPE CANAL+ est soumis lorsqu'il fournit le service sur le Territoire. L'Etat membre de résidence de l'abonné sera obligatoirement vérifié à la conclusion et au renouvellement de chaque Abonnement à CANAL+ SERIES. En cas de doutes raisonnables sur l'Etat membre de résidence de l'abonné au cours de la durée de son contrat, GROUPE CANAL+ se réserve le droit de vérifier à nouveau son Etat membre de résidence. Lorsque la vérification de l'Etat membre de résidence de l'abonné est impossible ou si le résultat de cette vérification indique que l'abonné n'est plus résident dans l'Etat membre de souscription de son Abonnement CANAL+ SERIES, l'abonné ne pourra plus bénéficier de la portabilité transfrontalière.

1.3 Le Directeur de la publication est Monsieur Maxime SAADA, Président de GROUPE CANAL+, qui édite le service CANAL+ SERIES.

ARTICLE 2 : ACCES AUX PROGRAMMES DE CANAL+ SERIES

2.1 L'Abonnement à CANAL+ SERIES donne accès aux programmes dans les conditions décrites aux Conditions Générales d'Utilisation de myCANAL, disponibles sur et également accès aux programmes via les box des fournisseurs Internet qui commercialisent l'offre CANAL+ SERIES.

2.2 CANAL+ /GROUPE CANAL+ attachent le plus grand soin à la sécurité des données de l'abonné, à travers la mise en place de mesures de protection techniques et organisationnelles adaptées. L'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe de l'abonné sont personnels et confidentiels et l'abonné est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe, qu'il s'engage à conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit. L'abonné est responsable de toute activité sur son compte, y compris en cas d'Abonnement donnant droit à plusieurs connexions simultanées, et il lui appartient de contrôler l'accès à son compte, notamment pour s'assurer que :

- l'usage reste à tout moment strictement privé et au sein du cercle familial, et conforme ainsi au nombre de connexions simultanées autorisées ;
- personne n'accède aux informations rattachées à son compte (moyens de paiement, autres données personnelles...).
- Sont considérées comme faisant partie du cercle de famille, les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité.

Pour ce faire, l'abonné s'engage à contrôler l'ensemble des équipements utilisés pour accéder à CANAL+ SERIES et à ne communiquer à personne en dehors de son cercle familial son identifiant et son mot de passe et ce afin que l'ensemble des équipements utilisés ne permette pas un détournement du nombre de connexions simultanées autorisées. L'abonné accepte que GROUPE CANAL+ se réserve le droit de procéder à tout moment à tout contrôle approprié pour vérifier l'utilisation des connexions simultanées, par toute mesure adéquate dans le respect des dispositions légales et des droits des ayants droit.

Toute monétisation des droits sur l'Abonnement aux offres CANAL+ et/ou des connexions simultanées auxquelles l'Abonnement donne droit est interdite.

ARTICLE 3 : SOUSCRIPTION - RESILIATION - CESSIION

3.1 Souscription

La souscription d'un Abonnement à CANAL+ SERIES auprès de la société GROUPE CANAL+ peut être effectuée sur boutique.canalplus.com, via l'application myCANAL ou des fournisseurs d'accès Internet commercialisant CANAL+ SERIES.

3.2 Droit de rétractation

En cas de vente à distance et en vertu des dispositions des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation, l'abonné dispose d'un délai de quatorze (14) jours (cachet de la poste faisant foi) à compter de la date d'acceptation de l'offre d'Abonnement à CANAL+ SERIES - Date de souscription - pour exercer son droit de rétractation. L'exercice du droit de rétractation peut se faire en écrivant à : CANAL+ SERIES Service Rétractation, TSA 86712 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 ou par email à l'adresse servicesclients@canal-plus.com. L'abonné peut imprimer le formulaire de rétractation mis à sa disposition sur l'ESPACE CLIENT CANAL+.

En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont l'abonné aura été éventuellement prélevé au titre de l'Abonnement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception par GROUPE CANAL+ de la demande de rétractation. Par exception à ce qui précède, pour les Abonnements souscrits via l'Apple App Store et uniquement en cas d'évolution sur le nombre d'utilisateur(s) de l'offre CANAL+ SERIES, le droit de rétractation est exercé directement auprès d'Apple.

3.3 Durée et résiliation

L'Abonnement à CANAL+ SERIES est souscrit par l'abonné pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription. A défaut de résiliation ou de suspension avant la date d'échéance mensuelle, l'Abonnement à CANAL+ SERIES est reconduit pour des durées successives d'un (1) mois au tarif en vigueur à la date de reconduction. La suspension prendra effet à la date d'échéance.

La résiliation/suspension de l'Abonnement s'effectue depuis l'ESPACE CLIENT CANAL+ via votre téléviseur ou le site client.canalplus.com. Toutefois, en cas d'Abonnement souscrit via l'application myCANAL, la résiliation s'effectue depuis Google Play (Android) ou l'iTunes Stores (iOS).

L'Abonnement à CANAL+ SERIES sera résilié/suspendu de plein droit par GROUPE CANAL+ en cas :

- de non-paiement de l'Abonnement ;
- d'absence de mise à jour par l'abonné des informations relatives à la carte bancaire à l'échéance de sa durée de validité ;
- d'utilisation de l'Abonnement à titre non temporaire (telle que définie à l'article 1.2) en dehors du Territoire ;
- d'utilisation de l'Abonnement prévoyant plusieurs connexions simultanées en dehors du cercle strictement familial et/ou un nombre de connexions simultanées en dehors du nombre autorisé, en violation des obligations prévues par les présentes Conditions et notamment l'article 2.2.

De même, la société GROUPE CANAL+ se réserve le droit de résilier/suspendre l'Abonnement en cas de manquements de l'abonné à l'article 7 des présentes CGA (violation des droits de propriété intellectuelle de GROUPE CANAL+).

3.4 Cession

L'abonné donne son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement à CANAL+ SERIES puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par GROUPE CANAL+, dès lors que cette cession ne diminue pas les droits de l'abonné et (ii) pour que la cession de son contrat d'Abonnement libère CANAL+ /GROUPE CANAL+, des obligations relatives à l'exécution du contrat d'Abonnement à compter de la date de cession.

ARTICLE 4 : PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Les tarifs mensuels applicables à l'Abonnement sont ceux indiqués sur la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription de l'Abonnement. Les tarifs varient en fonction de la formule choisie par l'abonné, à savoir : 1 utilisateur, 2 utilisateurs ou 4 utilisateurs. Les éventuelles augmentations de tarifs de l'Abonnement à CANAL+ SERIES, applicables au renouvellement de l'Abonnement, seront portées à la connaissance de l'abonné, par tout moyen, un (1) mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné aura alors la faculté de mettre fin à son Abonnement dans les conditions prévues à l'article 3.3 ci-dessus.

4.2 Pour les abonnés ayant souscrit sur le site boutique.canalplus.com pour un accès sur ordinateur, tablette et smartphone, l'Abonnement est payable d'avance chaque mois, par paiement récurrent par carte bancaire. Le premier débit est réalisé le jour de la première souscription de l'Abonnement. Les débits mensuels suivants sont réalisés le 1^{er} jour de chaque nouvelle période mensuelle. L'abonné reconnaît que la communication des informations relatives à sa carte bancaire vaut autorisation de débit mensuel de son compte bancaire par l'intermédiaire de son numéro de carte bancaire au profit de la société GROUPE CANAL+, à due concurrence du montant mensuel de l'Abonnement.

4.3 L'Abonnement à CANAL+ SERIES ayant été souscrit via l'application mobile myCANAL sur l'Apple App Store est facturé aux abonnés directement par la société Apple (iOS).

4.4 Pour les abonnés ayant souscrit via un fournisseur d'accès Internet pour un usage d'une part sur TV et d'autre part sur ordinateur, tablette et smartphone, l'Abonnement est payable chaque mois, par prélèvement bancaire.**4.5** L'abonné peut retrouver, à tout moment, sur son échéancier personnalisé, le montant de ses paiements des douze (12) derniers mois et à venir téléchargeables depuis son Espace Client CANAL+.

ARTICLE 5 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE POUR LES CONTENUS ET SERVICES NUMERIQUES

5.1 CANAL+ /GROUPE CANAL+ répondent des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle le contenu ou service numérique est fourni en vertu du Contrat d'Abonnement, dans les conditions prévues aux articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

5.2 Lorsque l'abonné agit dans le cadre de la garantie légale de conformité des biens et contenus numériques, il a le droit à :

- a) La mise en conformité du contenu ou service numérique sans frais, compte tenu de sa nature et de l'usage recherché.
 - b) à défaut, la réduction du prix ou la résolution du Contrat d'Abonnement lorsque :
 - CANAL+ /GROUPE CANAL+ refusent la mise en conformité sauf si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard du défaut de conformité ou de la valeur du contenu ou service numérique.
 - La mise en conformité est retardée de manière injustifiée, occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour l'abonné.
 - La non-conformité du contenu ou service numérique persiste en dépit d'une tentative infructueuse d'y pallier.
- La résolution du Contrat d'Abonnement ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur.

En cas de résolution du Contrat d'Abonnement, CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engagent à :

- rembourser ou restituer dans un délai de quatorze (14) jours (sauf accord exprès de l'abonné) la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu ou service numérique n'était pas conforme.
- mettre à disposition de l'abonné sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu qui a été fourni ou créé par lui lors de l'utilisation du contenu ou service numérique à condition que le contenu ait une utilité en dehors du contexte de son utilisation, qu'il n'ait trait qu'à l'activité de l'abonné lorsqu'il l'utilise ou qu'il n'ait pas été agrégé par CANAL+ /GROUPE CANAL+ à d'autres données sans pouvoir être aisément désagrégé.

Par ailleurs, l'abonné est en droit de :

- suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au Contrat d'Abonnement jusqu'à ce que CANAL+ /GROUPE CANAL+ aient satisfait à leurs obligations.
- exiger la réduction du prix ou la résolution immédiate du Contrat d'Abonnement sans avoir à effectuer une demande préalable de mise en conformité, si le défaut de conformité est si grave qu'il le justifie.

5.3 La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le contenu ou service numérique fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ et l'environnement numérique de l'abonné.

L'abonné est tenu de coopérer afin de déterminer si l'incompatibilité est la cause du défaut de conformité. En cas de refus, il incombe à l'abonné de prouver la responsabilité de CANAL+ / GROUPE CANAL+.

5.4 Par ailleurs, si l'abonné n'installe pas dans un délai raisonnable les mises à jour fournies par CANAL+ / GROUPE CANAL+, ces derniers ne sont pas responsables des défauts de conformité résultant de cette non-installation si :

- CANAL+ / GROUPE CANAL+ a informé l'abonné de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans des instructions d'installation fournies par CANAL+ / GROUPE CANAL+.

5.5 L'abonné est informé que CANAL+ / GROUPE CANAL+ peuvent être amenés, pour des raisons liées à l'amélioration de la qualité de service et à l'expérience utilisateur, à déployer ou effectuer des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du contenu ou service numérique. Ces mises à jour se feront sans cout supplémentaire et seront portées à la connaissance de l'abonné raisonnablement en avance. Ce dernier aura la possibilité de les refuser ou de les désinstaller à tout moment en cas d'incidence négative sur son accès au service ou contenu numérique.

5.6 CANAL+ / GROUPE CANAL+ ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'interruption temporaire ou définitive qui n'est pas de leur fait et qui est imputable, soit à l'abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

ARTICLE 6 : CONTACTS – DONNEES PERSONNELLES

6.1 L'abonné peut contacter GROUPE CANAL+ par téléphone (l – voir fin de document) ou en envoyant un email à l'adresse suivante : servicesclients@canal-plus.com. Par ailleurs, l'abonné peut également adresser un courrier au Service Clients CANAL+ dont l'adresse, à la date des présentes Conditions Générales d'Abonnement, est la suivante : Service Clients CANAL+ – 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9. Pour les demandes relatives à la bonne exécution du contrat d'Abonnement ou au traitement d'une réclamation ou d'assistance technique, l'abonné peut appeler du lundi au samedi de 8H00 à 20H00 un numéro non surtaxé, qui à la date des présentes Conditions Générales d'Abonnement, est le 09 70 80 90 30.

6.2 Dans le cadre de son Abonnement, l'abonné est amené à fournir à la société GROUPE CANAL+ des données personnelles le concernant. Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution du contrat d'Abonnement et est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après "la réglementation applicable à la protection des données personnelles"). L'abonné dégage GROUPE CANAL+ de toute responsabilité liée aux litiges internes d'ordre privé liés à l'utilisation de l'Abonnement par les éventuels autres membres du foyer, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

6.3 Les données personnelles de l'abonné sont destinées à la société GROUPE CANAL+ et à ses sous-traitants assurant la fourniture des services objets de l'Abonnement et, le cas échéant, à ses partenaires en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles ainsi qu'aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE)). Les données personnelles sont également accessibles, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui CANAL+ / GROUPE CANAL+ seraient tenues de répondre.

6.4 Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, technique et commerciale du Contrat d'Abonnement ainsi qu'à des fins de mesures d'audience, de suivi de qualité, de paiement des ayants droit, de prospection commerciale ou encore à des fins de détection des personnes en situation d'impayés ou de fraudes aux droits de GROUPE CANAL+, de gestion des exclusions associées à de tels impayés ou fraudes et pour la gestion des contentieux. Les informations facultatives sont destinées à mieux connaître l'abonné et ainsi à améliorer les services qui lui sont proposés.

6.5 En cas de fraude détectée sur un moyen de paiement et à défaut de régularisation, GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure l'utilisation de ce moyen de paiement litigieux et son titulaire (abonné ou Tiers Payeur) pour toute souscription aux offres CANAL+ pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Tant que le moyen de paiement sera exclu, il ne pourra être utilisé pour le paiement de l'Abonnement. Sauf dans l'hypothèse où GROUPE CANAL+ n'est pas en mesure d'identifier que l'abonné est le titulaire du moyen de paiement litigieux, l'abonné sera informé de cette exclusion et pourra présenter ses observations.

En cas de situation d'impayés et à défaut de régularisation des prélèvements, GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure toute nouvelle souscription à CANAL+ SERIES par l'abonné pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Pour procéder à la régularisation de son paiement ou présenter ses observations, l'abonné peut contacter les Services Clients CANAL+ aux coordonnées indiquées à l'article 6.1 ou se connecter sur son Espace Clients CANAL+ à l'adresse client.canalplus.com. L'abonné sera informé de cette exclusion, des moyens dont il dispose pour régulariser son paiement et pourra présenter ses observations.

6.6 GROUPE CANAL+ est susceptible d'adresser à l'abonné ou de faire adresser par ses prestataires techniques, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tous moyens et notamment par voie électronique, des informations lui permettant de mieux connaître et utiliser CANAL+ SERIES ainsi que des propositions commerciales sur des services similaires ou analogues. L'abonné autorise la société GROUPE CANAL+ à collecter les données d'usage de son Abonnement à des fins de suivi de qualité ou d'optimisation de son expérience et afin de définir des typologies d'utilisateurs permettant de proposer des produits et services adaptés aux besoins et/ou usages des abonnés. Par ailleurs, l'abonné autorise GROUPE CANAL+ à procéder à l'enregistrement des échanges téléphoniques à des fins de suivi de qualité. L'abonné peut s'y opposer en le notifiant au conseiller. Pour exercer son droit d'opposition à l'utilisation de ses données d'usage, l'abonné peut se rendre dans la rubrique Réglages sur www.canalplus.com ou application myCANAL+ ou écrire à GROUPE CANAL+ dans les conditions définies à l'article 6.12 ci-après.

6.7 Les données personnelles de l'abonné, font l'objet d'un archivage électronique par GROUPE CANAL+ pendant toute la durée de souscription à l'Abonnement et pendant les durées légales de conservation et de prescription.

6.8 GROUPE CANAL+ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles de l'abonné. Ces mesures comprennent la mise en place de politiques, procédures et solutions techniques permettant de prévenir et de traiter les vulnérabilités et les incidents de sécurité identifiés. En conformité avec la réglementation applicable, selon la nature de l'incident, GROUPE CANAL+ pourra notifier les abonnés dont les données personnelles auraient été impactées par un incident de sécurité.

6.9 Tout transfert de données à caractère personnel à des prestataires techniques hors de l'Union Européenne est réalisé dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles. En l'absence de décision de la

Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire des données comme ayant un niveau de protection adéquat, GROUPE CANAL+ prend les dispositions appropriées vis-à-vis de ses partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne). L'abonné peut obtenir une copie des dispositions prises pour permettre le transfert des données, sur demande formulée à l'adresse figurant à l'article 6.12. Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles GROUPE CANAL+ est tenu, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert des données.

6.10 GROUPE CANAL+ communique, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, les coordonnées de l'abonné à des partenaires commerciaux, susceptibles de lui adresser des offres commerciales. L'abonné ne peut être sollicité par courrier électronique ou sms sans consentement de sa part. L'abonné est par ailleurs informé que l'accès, sur des applications ou des sites internet édités par des tiers, à certains contenus, programmes ou services inclus dans son Abonnement se fait conformément aux conditions générales d'utilisation desdits sites ou applications.

6.11 L'abonné qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (BlocTel), étant précisé que l'inscription sur ladite liste n'est pas opposable au professionnel en cas de relations contractuelles préexistantes.

6.12 L'abonné peut exercer à tout moment ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation au traitement et portabilité) sur les données le concernant en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) par courrier électronique à dpo@canal-plus.com ou par courrier postal à l'adresse DPO de GROUPE CANAL+ – TSA 16723 – 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 en justifiant son identité. L'abonné est responsable de l'exercice des droits précités et est réputé les avoir exercés en son nom et au nom de tous les membres éventuels du foyer, qu'ils soient mineurs ou majeurs. L'abonné peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles le concernant après son décès.

6.13 L'abonné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE – UTILISATION DU SERVICE

GROUPE CANAL+ est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant le Service sous la marque "CANAL+ SERIES" et/ou toutes autres marques utilisées par GROUPE CANAL+.

Toute reproduction totale ou partielle, modification, utilisation de ces marques ou des autres droits de propriété intellectuelle attachés au Service, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit est strictement interdite, sans accord exprès et préalable de GROUPE CANAL+.

Par ailleurs, les sites boutique.canalplus.com et canalplus.com sont la propriété exclusive de GROUPE CANAL+, titulaire de l'ensemble des droits y afférents. Sauf autorisation préalable et expresse de GROUPE CANAL+, il est interdit de copier ou télécharger tout ou partie desdits sites ou de leur contenu. GROUPE CANAL+ autorise cependant la création de liens hypertextes vers les sites.

ARTICLE 8 : PROGRAMMATION ET PROTECTION DES MINEURS

Les programmes accessibles par l'abonné dans le cadre d'un Abonnement à CANAL+ SERIES sont des fichiers numériques protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droit d'auteur et droits voisins. Ils sont exclusivement réservés à un usage privé dans le cercle de la famille. Toute utilisation hors de ce cadre est strictement prohibée, notamment la revente, l'échange, la location des fichiers numériques ou leur transfert à un tiers, et expose son auteur à des poursuites judiciaires et pénales. Les systèmes de protection des droits numériques ("Digital Rights Management" ou DRM) permettent de contrôler leur utilisation et ont pour objectif d'offrir à l'abonné un maximum de flexibilité dans l'utilisation des enregistrements tout en protégeant les titulaires de droits sur les programmes.

L'abonné s'engage à ne pas contourner ni porter atteinte audit système de protection nécessaire à l'utilisation de CANAL+ SERIES, ni à encourager des tiers à effectuer de tels actes.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

GROUPE CANAL+ ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement ou de toute interruption dans la mise à disposition du Service liés à ou résultant d'un cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

Par ailleurs, GROUPE CANAL+ ne saurait être tenue responsable d'une quelconque indisponibilité d'un ou plusieurs programmes, si celle-ci est due à des facteurs ne dépendant pas de GROUPE CANAL+ (tels que des raisons techniques ou éditoriales, l'encombrement du réseau Internet, une défaillance des Fournisseurs d'Accès à Internet...).

Des liens hypertextes sur le site peuvent renvoyer vers d'autres sites Internet. La responsabilité de GROUPE CANAL+ ne saurait être engagée dans le cas où le contenu desdits sites tiers contreviendrait aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de l'utilisation du Service, l'abonné a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix.

TELEPHONE

(1) **0 892 39 39 10** Service 0,35 € / min + prix appel

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AU SERVICE BEIN SPORTS CONNECT

VALIDABLES AU 30 JUIN 2022

Les présentes CGA ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client peut souscrire et utiliser le Service beIN SPORTS CONNECT, édité par la société beIN SPORTS France (ci-après "beIN SPORTS"). Les présentes CGA ainsi que l'email de bienvenue constituent le "Contrat d'Abonnement" dont la gestion, y compris ce qui concerne la facturation, est par défaut dématérialisée lorsqu'elle est possible, sauf demande contraire de l'Abonné formulée auprès des services Clients CANAL+ dont les coordonnées sont fournies à l'article 11. Le Contrat d'Abonnement doit être conservé par l'Abonné à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique. Le Contrat d'Abonnement est conclu par l'Abonné avec la société GROUPE CANAL PLUS SA à directeur et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 420 624 777 dont le siège social est situé 50 rue Camille Desmoulins 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (ci-après dénommée GROUPE CANAL+).

Le Client reconnaît et déclare (i) avoir pris connaissance des présentes CGA préalablement à la souscription du Service beIN SPORTS CONNECT, (ii) avoir le pouvoir et la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des présentes. Les présentes CGA sont téléchargeables sur boutique.canalplus.com.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Tous les mots utilisés avec la première lettre en majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement (les "CGA") ont la signification suivante :

"Abonné(s) ou Client(s)" désigne les personnes physiques majeures domiciliées sur le Territoire, ayant souscrit un Contrat d'Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT.

"Abonnement" désigne l'Abonnement payant aux Chaînes via le Service beIN SPORTS CONNECT.

"Application ou myCANAL" désigne l'Application myCANAL éditée par GROUPE CANAL+, accessible aux Clients sur les Terminaux, permettant d'accéder notamment à tout ou partie du Service beIN SPORTS CONNECT.

"Chaînes" désignent les chaînes éditées par beIN SPORTS, diffusées en langue française, composées de trois (3) services linéaires dénommés, à la date des présentes, "beIN SPORTS 1", "beIN SPORTS 2" et "beIN SPORTS 3" et son service de canaux événementiels comprenant jusqu'à sept canaux dénommés, à la date des présentes, "beIN SPORTS MAX".

"Date d'Activation" désigne la date à laquelle le Contrat d'Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT est activé, sous réserve de la confirmation du paiement du Service beIN SPORTS CONNECT.

"Player" désigne l'outil informatique permettant la diffusion et la lecture, uniquement via le Site et/ou l'Application, de fichiers audios et/ou vidéos.

"Programmes" désignent tout ou partie des programmes des Chaînes ou tout autre programme spécifique pouvant être visionnés dans le cadre du Service beIN SPORTS CONNECT sur myCANAL, en Streaming uniquement.

"Service beIN SPORTS CONNECT" désigne l'offre personnalisée payante éditée par beIN SPORTS et commercialisée par GROUPE CANAL+ sur le Territoire, permettant au Client d'accéder à un Abonnement aux Chaînes, sur canalplus.com depuis ordinateurs (PC/MAC) ou via l'Application myCANAL depuis tablette, smartphone (iOS, Android ou Windows phone), Fire TV, Apple TV ou Android TV et consoles compatibles (PS4, PS5, XBOX-ONE, Series S et X).

"Site" désigne le site internet édité par GROUPE CANAL+, accessibles à l'adresse canalplus.com permettant d'accéder au Service beIN SPORTS CONNECT.

"Streaming" désigne le mode de transmission et d'accès aux Programmes en flux continu, sans téléchargement sur les Terminaux de réception du Client.

"Terminaux" désignent les ordinateurs (PC/MAC), smartphones, tablettes (iOS, Android ou Windows Phone), Fire TV, Apple TV ou Android TV et consoles compatibles (PS4, PS5, XBOX-ONE, Series S et X) décrits à l'article 3 des présentes CGA, permettant de recevoir le Service beIN SPORTS CONNECT.

"Territoire" désigne la France métropolitaine, Andorre et Monaco.

ARTICLE 2 - SOUSCRIPTION AU SERVICE BEIN SPORTS CONNECT

La souscription au Service beIN SPORTS CONNECT s'effectue via le site boutique.canalplus.com et nécessite :

- I. une connexion internet ADSL/fibre résidentielle rattachée à l'adresse du domicile du Client permettant un débit internet suffisant ;
 - II. la création d'un compte CANAL+ ;
 - III. un compte bancaire auprès d'un établissement bancaire ;
 - IV. un moyen de paiement valide.
- Le Client s'engage à fournir à GROUPE CANAL+ l'ensemble des informations nécessaires à l'activation et au paiement du Service beIN SPORTS CONNECT à savoir son adresse email et son moyen de paiement. Cette obligation est une condition essentielle des présentes CGA, sans laquelle le Service beIN SPORTS CONNECT ne pourra être activé ou pourra être suspendu et/ou résilié par GROUPE CANAL+ dans les conditions visées à l'article 5 ci-après.
- L'activation du Service beIN SPORTS CONNECT interviendra après la souscription, sous réserve d'acceptation du paiement.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES

3.1 Modalités d'accès aux programmes sur PC/MAC

L'Abonnement permet à l'Abonné de recevoir ses programmes via le réseau Internet sur PC ou MAC. L'Abonné doit disposer, par ses propres moyens, d'un PC ou MAC (avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles et d'un processeur compatible) et d'un débit Internet suffisant. Certains programmes sur PC ou MAC peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications du fait de restrictions imposées par les ayants droit de beIN SPORTS qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur PC ou MAC.

3.2 Modalités d'accès aux programmes sur smartphone, tablette numérique, Apple TV, Android TV ou consoles compatibles

L'Abonnement permet à l'Abonné de recevoir ses programmes via les réseaux Wi-Fi ou mobiles, sur un smartphone, une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité) tous deux équipés du système d'exploitation iOS 10.3 et ultérieurs ou du système d'exploitation Android 7 et ultérieurs, ou une Apple TV compatible (4ème génération) équipée d'un système d'exploitation tvOS 11 et ultérieurs, et un équipement Android TV compatible ou sur Fire TV, ou sur consoles compatibles (PS4, PS5, XBOX-ONE, Series S et X) uniquement. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications sur un smartphone, une

tablette numérique ou une Apple TV ou un équipement Android TV, ou sur les consoles compatibles précédemment citées.

3.3 Flux simultanés

L'Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT donne accès aux Chaînes et services au sein d'un même lieu d'habitation et accessibles sur un Terminal à la fois.

3.4 Usage du Service beIN SPORTS CONNECT

Le Service beIN SPORTS CONNECT est réservé à un usage strictement privé et personnel ne pouvant s'étendre au-delà du cercle de famille. Tout usage commercial du Service beIN SPORTS CONNECT est strictement interdit. Sont considérées comme faisant partie du cercle de famille, les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité. Le Client s'interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés au Service beIN SPORTS CONNECT, au Site et/ou à l'Application. L'identifiant et le mot de passe du Client sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à ne pas les divulguer et/ou céder à un tiers, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver cette confidentialité.

3.5 Programmes

Le Client est informé que les Programmes diffusés dans le cadre du Service beIN SPORTS CONNECT peuvent être différents de ceux diffusés dans le cadre de la distribution télévisuelle des Chaînes. Ainsi, certains Programmes pourront notamment être occultés sur le Service beIN SPORTS CONNECT.

Par ailleurs, le Client reconnaît que les Programmes pourront être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable.

3.6 Portabilité

Conformément au règlement européen 2017/1128 du 14 juin 2017 sur la portabilité transfrontalière des services de contenus en ligne dans le marché intérieur, le Client peut, sous réserve d'être résident en France Métropolitaine ("les Territoires de l'UE"), accéder et utiliser le Site et l'Application lorsqu'il est présent temporairement dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, et ce sans frais supplémentaires.

GROUPE CANAL+ procèdera dès lors aux vérifications du pays de résidence selon les modalités décrites lors de la souscription au Service beIN SPORTS. Lorsque la vérification de l'Etat membre de résidence de l'Abonné est impossible ou si le résultat de cette vérification indique que l'Abonné n'est plus résident dans l'Etat membre de souscription de son Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT, l'Abonné ne pourra plus bénéficier de la portabilité transfrontalière. GROUPE CANAL+ attache le plus grand soin à la sécurité des données de l'Abonné, à travers la mise en place de mesures de protection techniques et organisationnelles adaptées. L'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe de l'Abonné sont personnels et confidentiels et l'Abonné est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe, qu'il s'engage à conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est néanmoins informé que la qualité de l'Application depuis un autre Etat membre de l'Union Européenne peut différer de celle applicable dans les Territoires de l'Union Européenne.

ARTICLE 4 - DUREE DE L'ABONNEMENT

L'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date d'activation de l'Abonnement.

A défaut de résiliation avant la date d'échéance mensuelle, l'Abonnement est reconduit pour des durées successives d'un (1) mois (ci-après dénommées "période(s) mensuelle(s)") au tarif en vigueur, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions visées à l'article 5 ci-dessous.

La date d'échéance mensuelle de l'Abonnement est indiquée dans la rubrique "Mon compte" "Consulter mon Abonnement" de l'Espace Client CANAL+.

ARTICLE 5 - RESILIATION

5.1 Pour résilier son Abonnement, l'Abonné doit se rendre sur l'Espace Client CANAL+, depuis le site Internet client.canalplus.com. La résiliation de l'Abonnement est effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite. Cette demande de résiliation se fera sur l'Espace Client CANAL+. Elle sera effective à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle la demande a été faite. Dans l'hypothèse où l'Abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

5.2 L'Abonnement sera immédiatement résilié par GROUPE CANAL+ en cas :

- de non-paiement de l'Abonnement ;
 - d'absence de mise à jour par l'Abonné à l'Abonnement des informations relatives à la carte bancaire à l'échéance de sa durée de validité ;
 - d'agissements visant à permettre la réception de tout ou partie des programmes par un ou des non Abonnés).
- De même, GROUPE CANAL+ se réserve le droit de résilier l'Abonnement en cas :
- d'utilisation de l'Abonnement à titre non temporaire (telle que définie à l'article 3.7) en dehors de la France métropolitaine, Andorre et de Monaco ;
 - d'agissements contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
 - de manquements de l'Abonné à l'une quelconque des obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGA ;
 - d'utilisation de l'Abonnement en dehors du cercle strictement familial et/ou un nombre de connexions simultanées en dehors du nombre autorisé, en violation des obligations prévues par les présentes Conditions et notamment l'article 3.3. Etant entendu que la résiliation de plein droit par Groupe CANAL+ s'effectue sans préjudice de la possibilité pour l'Abonné de s'y opposer auprès de GROUPE CANAL+ en faisant valoir ses arguments.

Cette résiliation entraînera la désactivation immédiate du Service beIN SPORTS CONNECT, sans droit à indemnité ni à remboursement. L'Abonné sera notifié de cette décision.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que GROUPE CANAL+ pourra engager à l'encontre du Client et de tout participant contrevenant.

ARTICLE 6 - TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Abonnement

L'Abonnement implique le paiement par l'Abonné d'un prix mensuel forfaitaire.

Le tarif de l'Abonnement ainsi que les modalités de paiement ont été communiqués à l'Abonné préalablement à la souscription de son Abonnement. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises au taux en vigueur au jour de la souscription, et ne comprennent pas les coûts des services souscrits auprès des tiers, notamment les fournisseurs d'accès internet. L'abonné peut retrouver, à tout moment, dans son Espace Client CANAL+ ses factures téléchargeables.

Toute modification du prix mensuel forfaitaire visé au présent article sera portée à la connaissance de l'Abonné au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, l'Abonné aura la faculté de résilier son Abonnement sans frais, dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessus.

L'Abonnement est payable d'avance, chaque mois, par débit mensuel sur carte bancaire. Le paiement des mensualités s'effectuera le 1er jour de chaque nouvelle période mensuelle. L'Abonné reconnaît et accepte que, en communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, il autorise de GROUPE CANAL+ à débiter sa carte bancaire.

L'Abonné est tenu de mettre à jour et/ou de modifier immédiatement par tous moyens ses coordonnées bancaires via l'Espace Client CANAL+ (rubrique « Mon moyen de paiement »), notamment dans le cas où la validité de ses coordonnées arriverait à échéance.

ARTICLE 7 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE POUR LES CONTENUS ET SERVICES NUMERIQUES

7.1 CANAL+ /GROUPE CANAL+ répondent des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle le contenu ou service numérique est fourni en vertu du Contrat d'Abonnement, dans les conditions prévues aux articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

7.2 Lorsque l'Abonné agit dans le cadre de la garantie légale de conformité des biens et contenus numériques, il a le droit à :

- a) la mise en conformité du contenu ou service numérique sans frais, compte tenu de sa nature et de l'usage recherché.
 - b) à défaut, la réduction du prix ou la résolution du Contrat d'Abonnement lorsque :
 - CANAL+ /GROUPE CANAL+ refusent la mise en conformité sauf si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard du défaut de conformité ou de la valeur du contenu ou service numérique.
 - la mise en conformité est retardée de manière injustifiée, occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour l'Abonné.
 - la non-conformité du contenu ou service numérique persiste en dépit d'une tentative infructueuse d'y pallier.
- La résolution du Contrat d'Abonnement ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur.

En cas de résolution du Contrat d'Abonnement, CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engagent à :

- rembourser ou restituer dans un délai de quatorze (14) jours (sauf accord exprès de l'Abonné) la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu ou service numérique n'était pas conforme.
- mettre à disposition de l'Abonné sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu qui a été fourni ou créé par lui lors de l'utilisation du contenu ou service numérique à condition que le contenu ait une utilité en dehors du contexte de son utilisation, qu'il n'ait trait qu'à l'activité de l'Abonné lorsqu'il l'utilise ou qu'il n'ait pas été agrégé par CANAL+ /GROUPE CANAL+ à d'autres données sans pouvoir être aisément désagrégé.

Par ailleurs, l'Abonné est en droit de :

- suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au Contrat d'abonnement jusqu'à ce que CANAL+ /GROUPE CANAL+ aient satisfait à leurs obligations.
- exiger la réduction du prix ou la résolution immédiate du Contrat d'Abonnement sans avoir à effectuer une demande préalable de mise en conformité, si le défaut de conformité est si grave qu'il le justifie.

7.3 La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le contenu ou service numérique fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ et l'environnement numérique de l'Abonné. L'Abonné est tenu de coopérer afin de déterminer si l'incompatibilité est la cause du défaut de conformité. En cas de refus, il incombe à l'Abonné de prouver la responsabilité de CANAL+ /GROUPE CANAL+.

7.4 Par ailleurs, si l'Abonné n'installe pas dans un délai raisonnable les mises à jour fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+, ces derniers ne sont pas responsables des défauts de conformité résultant de cette non-installation :

- CANAL+ /GROUPE CANAL+ a informé l'Abonné de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans des instructions d'installation fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+.

7.5 L'Abonné est informé que CANAL+ /GROUPE CANAL+ peuvent être amenés, pour des raisons liées à l'amélioration de la qualité de service et à l'expérience utilisateur, à déployer ou effectuer des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du contenu ou service numérique. Ces mises à jour se feront sans coût supplémentaire et seront portées à la connaissance de l'Abonné raisonnablement en avance. Ce dernier aura la possibilité de les refuser ou de les désinstaller à tout moment en cas d'incidence négative sur son accès au service ou contenu numérique.

7.6 CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'interruption temporaire ou définitive qui n'est pas de leur fait et qui est imputable, soit à l'abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

ARTICLE 8 - DROIT DE RETRACTION

Le Client dispose d'un droit de rétractation en application des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation, qui peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de l'acceptation de l'offre (cachet de la Poste faisant foi) exclusivement par courrier adressé à : GROUPE CANAL+ Service rétractation, TSA 86712 – 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 ou par email à l'adresse servicesclients@canal-plus.com. La date d'acceptation de l'offre correspond à la date de souscription de l'Abonnement. Le Client peut imprimer le formulaire de rétractation mis à sa disposition sur le site internet client.canalplus.com.

En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont le Client aura été éventuellement prélevé au titre de l'Abonnement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la demande de rétractation, par le moyen de paiement utilisé par le Client lors de la souscription de son Abonnement.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

9.1 GROUPE CANAL+ est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre de ses obligations réglementaires et des normes en vigueur.

Toutefois la responsabilité de GROUPE CANAL+ ne saurait être engagée si l'exécution ou la mauvaise exécution du contrat d'Abonnement n'est pas de son fait et est imputable, soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers (en ce compris de l'éditeur BeIN SPORTS), soit à un cas de force majeure. Dans ce cadre, GROUPE CANAL+ ne sera pas tenue responsable :

- des dysfonctionnements et/ou de toutes interruptions dans la mise à disposition du Service beIN SPORTS CONNECT ;
- d'un quelconque dommage subi par le Client et/ou tout tiers au titre du Service beIN SPORTS CONNECT (i) résultant de l'action ou de l'omission du Client, en tout ou partie, ou (ii) dû à une incompatibilité technique de ses matériels avec le Service beIN SPORTS CONNECT ;
- de toute difficulté d'installation de l'Application (iii) en cas de dysfonctionnement des Terminaux ou du réseau Internet ou mobile, (iii) en cas de disparition, perte ou détérioration, et notamment en cas de dommage affectant les matériels nécessaires à l'utilisation du Service beIN SPORTS CONNECT.

9.2 Le Client s'engage à utiliser et accéder au Service beIN SPORTS CONNECT conformément aux présentes CGA, à ne pas entraver le bon fonctionnement du Service beIN SPORTS CONNECT de quelque manière que ce soit, à ne pas porter atteinte aux droits de GROUPE CANAL+ ou de

tiers (en ce compris de l'éditeur BeIN SPORTS) de quelque manière que ce soit, à ne pas porter atteinte à la loi et la réglementation en vigueur ainsi qu'à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Notamment, le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation et de l'accès au Service beIN SPORTS CONNECT, à ne pas :

- violer les droits de propriété intellectuelle de GROUPE CANAL+ ou de tiers (en ce compris de l'éditeur BeIN SPORTS) ;
- contourner les systèmes techniques de protection, réaliser ou inciter à des actes de piratage, transmettre de virus, interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités du Site et/ou de l'Application ainsi que de tout outil, logiciel, matériel.

De manière générale, le Client s'engage à faire preuve de discernement dans l'accès et/ou l'utilisation Service beIN SPORTS CONNECT.

Le Client s'engage à indemniser GROUPE CANAL+ de tout dommage, recours ou réclamation dont le Client serait responsable et résultant de son utilisation fautive du Site, de l'Application et/ou du Service, et du non-respect des présentes CGA.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

10.1 Dans le cadre de son Abonnement, l'Abonné est amené à fournir à GROUPE CANAL+ des données personnelles le concernant. Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution du contrat d'Abonnement et est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après « la réglementation applicable à la protection des données personnelles »). L'Abonné dégage GROUPE CANAL+ de toute responsabilité liée aux litiges internes d'ordre privé liés à l'utilisation de l'Abonnement par les éventuels autres membres du foyer, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

10.2 Les données personnelles de l'Abonné sont destinées à GROUPE CANAL+ et à ses sous-traitants assurant la fourniture des services objets de l'Abonnement et, le cas échéant, à ses partenaires en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles ainsi qu'aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE)). Les données personnelles sont également accessibles, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui GROUPE CANAL+ serait tenue de répondre.

10.3 Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, technique et commerciale du Contrat d'Abonnement ainsi qu'à des fins de mesures d'audience, de suivi de qualité, de paiement des ayants droit, de prospection commerciale ou encore à des fins de détection des abonnés en situation d'impayés ou de fraudes aux droits de GROUPE CANAL+, de gestion des exclusions associées à de telles fraudes et pour la gestion des contentieux. Les informations facultatives sont destinées à mieux connaître l'Abonné et ainsi à améliorer les services qui lui sont proposés.

10.4 En cas de fraude détectée sur un moyen de paiement et à défaut de régularisation, GROUPE CANAL+ se réserve le droit d'exclure l'utilisation de ce moyen de paiement litigieux et son titulaire (Abonné ou Tiers Payeur) pour toute souscription aux offres CANAL+ pour une durée maximum de deux ans à compter de la date d'exclusion. Tant que le moyen de paiement sera exclu, il ne pourra être utilisé pour le paiement de l'Abonnement. Sauf dans l'hypothèse où GROUPE CANAL+ n'est pas en mesure d'identifier que l'Abonné est le titulaire du moyen de paiement litigieux, l'Abonné sera informé de cette exclusion et pourra présenter ses observations.

10.5 GROUPE CANAL+ pourra adresser à l'Abonné, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tout moyen (courrier postal, email, téléphone), des informations lui permettant de mieux connaître les services de GROUPE CANAL+ ainsi que des propositions commerciales. L'Abonné autorise GROUPE CANAL+ à collecter les données d'usage de son Abonnement à des fins de suivi de qualité ou d'optimisation de son expérience et afin de définir des typologies d'utilisateurs permettant de recommander des programmes ou des produits et services adaptés à ses besoins et/ou usages. Par ailleurs, l'Abonné autorise GROUPE CANAL+ à procéder à l'enregistrement des échanges téléphoniques à des fins de suivi de qualité. L'Abonné peut s'y opposer en le notifiant au conseiller. Pour exercer son droit d'opposition à l'utilisation de ses données d'usage, l'Abonné peut se rendre dans la rubrique Réglages ou Mon Compte de myCANAL.www.canalplus.com ou application myCANAL ou écrire à GROUPE CANAL+ dans les conditions définies à l'article 10.11 ci-après.

10.6 Les données personnelles de l'Abonné font l'objet d'un archivage électronique par GROUPE CANAL+ pendant toute la durée de souscription à l'Abonnement et pendant les durées légales de conservation et de prescription.

10.7 GROUPE CANAL+ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles de l'Abonné. Ces mesures comprennent la mise en place de politiques, procédures et solutions techniques permettant de prévenir et de traiter les vulnérabilités et les incidents de sécurité identifiés. En conformité avec la réglementation applicable, selon la nature de l'incident, GROUPE CANAL+ pourra notifier les Abonnés dont les données personnelles auraient été impactées par un incident de sécurité.

10.8 Tout transfert de données à caractère personnel à des prestataires techniques hors de l'Union Européenne est réalisé dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles. En l'absence de décision de la Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire des données comme ayant un niveau de protection adéquat, GROUPE CANAL+ prend les dispositions appropriées vis-à-vis de ses partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des clauses contractuelles types de la Commission européenne). L'Abonné peut obtenir une copie des dispositions prises pour permettre le transfert des données, sur demande formulée à l'adresse figurant à l'article 10.11. Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles GROUPE CANAL+ est tenu, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert des données.

10.9 GROUPE CANAL+ communique, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, les coordonnées de l'Abonné à des partenaires commerciaux, susceptibles de lui adresser des offres commerciales. L'Abonné ne peut être sollicité par courrier électronique ou sms sans consentement de sa part.

10.10 L'Abonné qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), étant précisé que l'inscription sur ladite liste n'est pas opposable au professionnel en cas de relations contractuelles préexistantes.

10.11 L'Abonné peut exercer à tout moment ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation au traitement et portabilité) sur les données le concernant en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) par courrier électronique à dpo@canal-plus.com ou par courrier postal à l'adresse DPO de GROUPE CANAL+ – TSA 16723 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 en justifiant son identité. L'Abonné peut également définir des directives relatives à la conservation, à

l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles le concernant après son décès.

10.12 L'Abonné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site, l'Application, le Service beIN SPORTS CONNECT ainsi que l'ensemble des éléments et contenus qui y sont attachés, mis à disposition ou représentés, de quelque manière que ce soit, notamment, et sans que cette liste soit limitative, les Programmes, le Player, les services, textes, marques, logos, noms, outils logiciels et techniques, bases de données, dessins et modèles sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sont soumis aux lois et réglementations applicables en la matière (désignés ensemble les « Contenus »).

beIN SPORTS détient les droits de propriété intellectuelle afférents aux Contenus ou en a obtenu une licence régulière de leur propriétaire respectif.

L'utilisation et l'accès aux Contenus ne confèrent au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur quelque élément que ce soit des Contenus, qui restent la propriété de leurs propriétaires respectifs. GROUPE CANAL+ autorise le Client à visionner les Programmes, à des fins exclusivement personnelles, à titre non exclusif, à partir du Site et/ou de l'Application, par l'intermédiaire des outils mis à disposition du Client, dans les conditions visées aux présentes, et sous réserve du paiement du prix visé à l'article 6 ci-dessus, de l'acceptation et du respect des CGA.

Il est entendu que le Client s'interdit (i) de télécharger, en tout ou partie, les Programmes, de manière permanente, sur un ou plusieurs terminaux (ii) et plus généralement de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Contenus.

Toute exploitation, reproduction, représentation, modification suppression, concession, téléchargement, copie, altération, distribution, transmission, traduction, diffusion, vente, location, décompilation, notamment, de ces Éléments de Propriété Intellectuelle, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit est strictement interdite.

ARTICLE 12 – CONTACT – ASSISTANCE - RECLAMATIONS

L'Abonné peut contacter GROUPE CANAL+ par téléphone (l – voir fin de document) ou par Internet sur le site client.canalplus.com. Pour les demandes relatives à la bonne exécution du Contrat d'Abonnement ou au traitement d'une réclamation, ou d'assistance technique, l'Abonné peut appeler, du lundi au samedi de 8H00 à 20H00 et le dimanche de 9H00 à 19H00, un numéro non surtaxé qui, à la date de publication des présentes CGA, est le 09.70.82.08.15. En cas de réponse jugée insatisfaisante ou d'absence de réponse du Service Clients dans un délai de quinze (15) jours, l'Abonné peut contacter le Responsable du Dialogue Clients, qui étudiera le dossier et répondra à l'Abonné dans un délai maximal de quinze (15) jours.

L'adresse du Service Clients et du Responsable du Dialogue Clients et/ou du Médiateur figure sur le site Internet client.canalplus.com. Si, à l'issue de ces démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de GROUPE CANAL+, la réponse des services précités est jugée insatisfaisante, le Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) peut être saisi de tout litige de consommateurs dont le règlement n'aurait pas abouti. En effet et conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, GROUPE CANAL+ adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes : 60, rue de la Boétie – 75008 PARIS – <http://www.mediateurfevad.fr> ou par courriel à l'adresse suivante (valable à la date des présentes) : mediateurduecommerce@fevad.com.

ARTICLE 13 – CESSION

Le Client donne expressément son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par GROUPE CANAL+, dès lors que cette cession ne diminue pas les droits du Client et (ii) pour que la cession de son contrat d'Abonnement libère GROUPE CANAL+, des obligations relatives à l'exécution du contrat d'Abonnement à compter de la date de cession.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.

TELEPHONE

(1) **0 892 39 39 10** Service 0,35 € / min + prix appel

DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

30/06/2022

Dans le cadre de votre Abonnement aux offres CANAL +, en créant un compte CANAL +, en participant à des événements (jeux, concours, inscription à des newsletters) ou de votre Abonnement à l'offre beIN SPORTS CONNECT, vous êtes amenés à fournir à Groupe CANAL + (RCS Nanterre 420 624 777, 50 rue Camille Desmoulins - 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9) des données personnelles vous concernant. Dans le cadre de nos relations commerciales, nos partenaires nous communiquent également, lors d'opérations ponctuelles, des données personnelles d'identification et de contact recueillies auprès de vous, en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à nos :

- Conditions générales d'Abonnement,
- Conditions générales d'utilisation des Sites du Groupe CANAL +,
- Fiche tarifaire à jour, disponible sur votre Espace Client
- Pour les abonnés à beIN SPORTS CONNECT : Conditions générales d'Abonnement à beIN SPORTS CONNECT et Conditions générales d'utilisation du site beIN SPORTS CONNECT

accessibles en pied de page de <https://connect.beinsports.com/france/>. Ces documents doivent être conservé à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique.

Vos questions :

- Pourquoi vos données sont-elles utilisées et pour quelles finalités ?
- Quelles données collectons-nous ?
- A qui peuvent être destinées vos données personnelles ?
- Quels sont vos droits et comment les exercer ?
- Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?
- Qui contacter en cas de questions ?

1. POURQUOI VOS DONNEES SONT-TELLES UTILISEES ET POUR QUELLES FINALITES ?

Groupe CANAL + souhaite vous faire bénéficier des meilleurs services et fonctionnalités pour une TV plus simple, plus fluide et plus personnelle. Dans ce cadre, nous mettons en œuvre des analyses afin d'établir un profil individualisé de nos abonnés. Nous traitons ainsi vos données relatives à votre utilisation de nos services afin de (i) vous fournir des services ou vous diffuser des offres adaptés à vos centres d'intérêts, vos besoins ou vos usages, (ii) vous recommander des programmes plus pertinents ou (iii) mesurer l'impact de nos campagnes publicitaires qui vont être présentées et de les personnaliser.

Nous utilisons vos données en vue des finalités et sur le fondement des bases légales suivantes :

- Traitements opérés sur le fondement légal du contrat :**
 - Vous offrir les services et contenus liés à l'Abonnement que vous avez souscrit ou au compte que vous avez créé.
 - Gérer la souscription et le suivi de votre Abonnement.
 - Gérer votre participation à des jeux-concours ou des offres promotionnelles.
 - Gérer les impayés
- Traitements opérés sur le fondement légal des obligations légales ou contractuelles auxquelles Groupe CANAL + est soumis :**
 - Gérer les contentieux, les procédures contentieuses de recouvrement, les procédures judiciaires ou administratives.
 - Répondre à vos demandes et à nos obligations légales et réglementaires.
 - Gérer et justifier du paiement des ayants droit en fonction de la consommation des contenus par nos utilisateurs.
- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL + à gérer les atteintes à nos droits, améliorer nos services et comprendre vos attentes :**
 - Détecter et prévenir la fraude et gérer les contentieux.
 - Etablir des statistiques et des études relatives à l'utilisation de nos services notamment à des fins de mesures d'audience et de suivi de qualité.
 - Enregistrer les échanges téléphoniques avec nos conseillers à des fins de suivi de qualité.
- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL + à personnaliser des services et des offres, mesurer la performance des campagnes publicitaires que nous diffusons, comprendre vos attentes et améliorer nos services, promouvoir nos services et ceux des tiers, sous réserve de vos droits détaillés à l'article 4 ou dans notre Politique cookies :**
 - Créer et partager des segments d'audience ou des profils utilisateurs en fonction de votre utilisation de nos services et/ou de vos centres d'intérêts.
 - Mesurer votre intérêt pour les publicités qui vous sont présentées.
 - Mesurer votre intérêt pour nos services et nos sites et les améliorer.
 - Recommander du contenu en fonction de vos centres d'intérêt.
 - Personnaliser la publicité qui vous est présentée en fonction de votre utilisation de nos services ou de celles de services tiers.
- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL + à promouvoir nos services et ceux de nos partenaires, sous réserve de vos droits détaillés à l'article 4 ci-dessous :**
 - Vous adresser par tout moyen (courrier postal, email, téléphone, SMS, notifications de l'application myCANAL ou beIN SPORTS CONNECT), des informations vous permettant de mieux connaître nos services ainsi que des offres commerciales relatives à nos services ou à ceux de nos partenaires.

Anonymisation des données personnelles

Nous pouvons mettre en œuvre afin de protéger la vie privée des personnes, des processus d'anonymisation qui sont équivalents à la suppression de données personnelles dans des conditions garantissant l'impossibilité pour GROUPE CANAL + comme pour quiconque, par quelque recoupement que ce soit, d'identifier, d'individualiser une personne, un terminal ou un comportement. Le cas échéant, nous recourons à des dispositifs d'anonymisation qui satisfont les critères les plus exigeants établis par les régulateurs européens en matière de techniques d'anonymisation, que nous veillons à faire réexaminer régulièrement en fonction de l'évolution des techniques mathématiques. Les données anonymes issues de ces techniques sont susceptibles d'être utilisées par GROUPE CANAL + ou par ses partenaires dans des conditions qui ne relèvent pas de la réglementation applicable à la protection des données personnelles

2. QUELLES DONNEES COLLECTONS-NOUS ?

Nous collectons les données personnelles suivantes :

- Vos données d'identification et d'inscription à nos services

- Vos données d'utilisation de nos services
- Les données d'identification des terminaux utilisés pour accéder à nos services (identifiant de la box d'accès, du décodeur ou du terminal de lecture)
- Les données de réaction aux publicités ciblées qui vous sont proposées

3. A QUI PEUVENT ETRE DESTINEES VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont destinées à nos sous-traitants qui interviennent dans la fourniture de nos services et, le cas échéant, en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles, à nos partenaires commerciaux, aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE) ou à des tiers intervenant dans la diffusion de publicités, sous réserve de vos droits garantis par la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Ainsi, dans le cadre de la mesure de performance des campagnes publicitaires diffusées via nos services, nous sommes amenés à transmettre à titre confidentiel et de manière sécurisée à certains de nos partenaires spécialisés dans ce domaine sous réserve d'avoir recueilli votre consentement, l'identifiant du terminal d'un utilisateur associé à l'indication du type de campagne publicitaire à laquelle il a été exposé lors de la consultation de nos services.

Le cas échéant, si vous avez préalablement consenti auprès de nos partenaires à l'utilisation commerciale des données de localisation de votre terminal mobile, ces derniers pourront nous indiquer, sous forme de statistiques agrégées, quel pourcentage des utilisateurs ayant préalablement fourni leur consentement à une telle géolocalisation ont fréquenté un espace commercial en rapport avec la publicité qui a été diffusée lors de leur usage de nos services. Ainsi, nous recevons des statistiques agrégées et anonymes nous permettant de mesurer l'impact des campagnes publicitaires que nous diffusons, sans toutefois disposer d'informations individualisantes sur les lieux que vous fréquentez.

Si toutefois, vous n'avez pas consenti auprès d'un de nos partenaires à une telle utilisation commerciale de vos données de localisation, aucun traitement de vos données ne sera réalisé par ces derniers et Groupe CANAL + ne disposera pas de statistiques anonymes telles que décrites ci-dessus.

De même, nous vous partageons également avec nos partenaires commerciaux, et de façon ponctuelle, des profils utilisateurs. Ces profils ont été définis en fonction de votre utilisation de nos services et/ou de vos centres d'intérêts. Ils sont entièrement pseudonymisés et sont transmis à titre confidentiel et de manière sécurisée. Ainsi, ces profils sont utilisés par nos partenaires commerciaux pour établir, calculer ou supposer vos centres d'intérêts et/ou pour vous proposer de la publicité, des contenus ou services ciblés sur leurs propres sites et applications.

Toutefois, aucun partage ne sera effectué si vous n'avez pas consenti préalablement au dépôt des cookies publicitaires. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en suivant les étapes décrites dans notre Politique cookies ou directement sur le bandeau d'information ; modifiez vos préférences (Paramétrage des cookies sur les Sites de Groupe CANAL +).

Par ailleurs, nous sommes amenés à partager avec nos partenaires commerciaux et nos prestataires, ainsi qu'avec les autres sociétés filiales du groupe Vivendi des données relatives à votre utilisation de nos services, en particulier pour les finalités de statistiques et de personnalisation de nos services et offres et de ceux de nos partenaires décrites ci-dessus.

Un tel partage ne peut se faire que sous les conditions suivantes :

- Soit sous réserve de votre accord libre, spécifique et préalable que vous pouvez fournir ou retirer à tout moment ;
- Soit, lorsque la réglementation applicable ne requiert pas votre accord, en garantissant d'autres mesures de protection de ces données : confidentialité, pseudonymisation, cryptage, durée de conservation limitée au strict nécessaire, etc.

En tout état de cause, vous pouvez à tout moment, exercer vos droits auprès de nous, conformément à l'article 4 ci-dessous, exprimer votre accord ou le retirer, sans que cela ne change en quoi que ce soit vos droits d'accéder à nos services.

Enfin, les données personnelles sont également communiquées, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui nous sommes tenus de répondre.

En cas de transfert en dehors de l'Union européenne, nous opérons ces transferts dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable. En l'absence de décision de la Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire de vos données comme ayant un niveau de protection adéquat, nous prenons les dispositions appropriées vis-à-vis de nos partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne).

Vous pouvez obtenir une copie des dispositions garanties prises pour permettre le transfert de vos données en dehors de l'Union européenne, sur demande formulée auprès du DPO dont les coordonnées vous sont communiquées aux points de contact figurant à l'article 4.1 ci-dessous.

Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles nous sommes tenues, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert de vos données.

4. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER ?

4.1 Exercice des droits

Pour exercer les droits indiqués ci-après, vous pouvez, sous réserve de justifier de votre identité vous adresser aux contacts suivants.

Si votre demande concerne vos données traitées dans le cadre de votre Abonnement aux offres CANAL +, vous pouvez :

- Renseigner ce formulaire
- Nous écrire par e-mail à dpo@canal-plus.com
- Nous écrire par courrier postal à l'adresse DPO de Groupe Canal + - TSA 16723 96905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 ;
- Nous contacter aux coordonnées indiquées à l'article 6 ci-dessous : Qui contacter en cas de questions ?

Une lettre recommandée électronique n'est pas nécessaire pour exercer vos droits. Le simple envoi du formulaire accompagné d'un justificatif d'identité par mail ou par courrier postal est suffisant. Si toutefois vous souhaitez utiliser des services de recommandés électroniques, veuillez écrire à eRecommande@canal-plus.com en justifiant de votre identité.

Dans les conditions prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de vos données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement.

Lorsque vos droits portent sur certains usages de vos données qui sont décrits dans notre politique cookies, les modalités d'expression de vos droits et de vos préférences sont décrites directement dans cette politique de cookies afin que vous puissiez identifier rapidement comment exercer vos droits qui s'attachent aux différents usages de vos données.

Vous pouvez vous opposer à la prospection commerciale en choisissant vos préférences de communication de la part de Groupe CANAL+, depuis votre Espace Client CANAL+ et/ou votre compte beIN SPORTS CONNECT.

Vous pouvez également vous opposer à la prospection commerciale par voie téléphonique en vous inscrivant sur Bloctel.gouv.fr.

Si vous souhaitez vous opposer à l'enregistrement des échanges téléphoniques à des fins de suivi de qualité, vous pouvez le notifier au conseiller.

En cas d'exercice du droit d'opposition aux sollicitations commerciales ou à la personnalisation de vos recommandations, nous cesserons le traitement de vos données personnelles, sauf en cas de motif(s) légitime(s) et impérieux pour le traitement, ou pour assurer la constatation, l'exercice ou la défense de nos droits en justice, conformément à la réglementation applicable.

Vous disposez également du droit de récupérer les données personnelles que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires à l'exécution du contrat souscrit auprès de nous. Nous pourrions satisfaire cette demande de portabilité dans la mesure où elle portera sur de telles données, et/ou leur portabilité auprès de nous ou d'un prestataire de votre choix est nécessaire pour permettre la fourniture par ce dernier de services que vous avez au préalable fournis à Groupe CANAL+. En conséquence, en l'absence d'une telle nécessité, la portabilité de vos données se limitera à vous transmettre sur un support informatique exploitable les catégories de coordonnées personnelles de contact et d'identification que vous aurez fournies.

4.2 Paramètres de votre appareil mobile (smartphone ou tablette)

Si vous ne souhaitez plus recevoir de notifications de la part de l'application myCANAL et/ou de l'application beIN SPORTS CONNECT, vous pouvez les désactiver :

- Sur Android :
 - o en faisant glisser latéralement une notification de l'application, puis en sélectionnant l'option de Réglages et enfin en appuyant sur « Arrêter les notifications » ;
 - o en vous rendant sur la rubrique Réglages de l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT puis en désactivant l'option « Notifications » ;
 - o en vous rendant dans les paramètres de votre appareil (rubrique Applis et notifications), puis en sélectionnant l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT et la rubrique « Notifications ». Enfin, en désactivant l'option « Afficher les notifications ».
- Sur iOS :
 - o en n'acceptant pas les notifications lorsque l'application vous le propose ;
 - o en vous rendant dans les réglages de votre appareil (rubrique Notifications), puis en sélectionnant l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT et la rubrique « Notifications ». Enfin, en désactivant l'option « Autoriser les notifications ».

Si vous ne souhaitez plus que les informations collectées à partir de votre appareil mobile ou à propos de celui-ci dans soient utilisées dans le cadre de la publicité comportementale en ligne, vous pouvez accéder aux paramètres de votre appareil et modifier "Suivi publicitaire limité" (pour iOS), "Désactiver personnalisation des annonces" (pour Android) ou "Laisser les applications utiliser l'identifiant de publicité pour permettre l'affichage de publicités plus pertinentes en fonction votre utilisation des applications" (Windows), ce qui vous permettra de limiter les informations collectées à partir de votre appareil mobile ou à propos de celui-ci.

Ces réglages sont accessibles :

- Sur iOS : en vous rendant sur la rubrique « Réglages », puis « Confidentialité » et enfin « Publicité » ;
- Sur Android : en vous rendant sur la rubrique « Réglages » de Android, puis « Android », « Paramètres », « Google » et enfin « Annonces » (le parcours est susceptible de varier selon le fabricant de téléphone et la version d'Android installée) ;
- Sur Windows : en vous rendant sur la rubrique « Réglages », puis « Général » et enfin « Modifier les options de confidentialité ».

4.3 Désactivation de la personnalisation des recommandations de contenus

Si vous souhaitez désactiver la personnalisation des recommandations de contenus dans l'univers CANAL+, vous pouvez vous rendre dans la rubrique Réglages ou Compte de myCANAL (www.canalplus.com ou application myCANAL) ou écrire Service Clients de Groupe CANAL+.

Si vous souhaitez désactiver la personnalisation de votre expérience sur beIN SPORTS CONNECT, vous pouvez vous rendre dans l'onglet Mon Compte sur le site beIN SPORTS CONNECT et cliquer sur "Personnaliser".

Enfin, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, si vous estimez que nous ne respectons pas vos droits.

5. COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES CONSERVEES ?

Vos données personnelles sont conservées selon des durées déterminées au regard de nos finalités et des obligations légales, fiscales et comptables nous incombant.

Les données liées à votre Abonnement font l'objet d'un archivage électronique pendant toute la durée de souscription à l'Abonnement et pendant les durées légales de prescription.

Pour les abonnés aux offres CANAL+, s'agissant des cookies déposés sur votre terminal, ils sont conservés pour une durée maximale de treize (13) mois à compter du premier dépôt sur le terminal.

Pour en savoir plus concernant la gestion des cookies, nous vous invitons à vous référer à notre Politique Cookies.

Pour les abonnés à beIN SPORTS CONNECT, nous vous invitons à vous référer à la Politique Cookies de beIN SPORTS CONNECT.

6. QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS ?

Pour plus d'informations sur les données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à nos conditions générales d'Abonnement, nos conditions générales d'utilisation. Vous pouvez également contacter notre DPO à l'adresse communiquée à l'article 4.1 ci-dessus ou bien consulter le site de la CNIL.